

ABEILLE CAPITAL PLANÈTE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 29 septembre 2023

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4	4
Autres informations.....	12
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « CAPITAL PLANÈTE »	13
Rapport certifié du commissaire aux comptes	23
Annexe SFDR.....	45
Rapport annuel du fonds maître « CAPITAL PLANÈTE»	105
• Comptes annuels	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Hors-Bilan	
- Compte de Résultat	
• Annexes aux comptes annuels	
- Règles et méthodes comptables	
- Évolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
• Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 29 septembre 2023	

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Olivier GALIENNE

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0010921445

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Actions internationales

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

L'OPCVM est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître « CAPITAL PLANÈTE ». Le reste sera investi en liquidité. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire de « *rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance en s'exposant à des thématiques durables au moyen d'une gestion active et d'une exposition à hauteur de 110% maximum aux marchés actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents. Le fonds investira tant sur les actions de sociétés liées aux technologies de l'eau (H2O) et du dioxyde de carbone (CO2), qu'aux énergies renouvelables, au vieillissement et toute autre thématique constituant un changement séculaire* ».

Il sera investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net dans des fonds classés « Article 8 » et/ou « Article 9 » au sens de la réglementation SFDR.

La performance du fonds nourricier sera inférieure à celle du maître en raison des frais de gestion propres au fonds nourricier.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI World (en euros, dividendes réinvestis). Il est calculé et publié par MSCI Inc. Cet indice est administré par MSCI limited et est disponible sur le site : www.msci.com :

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître CAPITAL PLANÈTE présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidité.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des OPC sous-jacents. Ceux-ci relèvent des articles 8 ou 9 du Règlement SFDR pour au moins 90% de l'actif net du fonds. Les stratégies sous-jacentes sont différentes et indépendantes les unes des autres.

Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques).

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 110% aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents.

Le processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (performances, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (rencontres avec les gérants, envoi de questionnaires). Ces critères sont destinés à établir des comparaisons entre les différents fonds étudiés afin de sélectionner les OPC les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion.

L'analyse qualitative doit permettre de corroborer l'analyse quantitative. Il s'agit notamment de vérifier la cohérence du processus de gestion au travers d'analyses des documents de présentation de la gestion, de reporting de la gestion passée ou encore de rencontres avec les sociétés de gestion des fonds.

Dans le cadre de la gestion, une stratégie de couverture du risque de change pourra être mise en œuvre. L'exposition du FCP au risque de change pourra être égale à 100% maximum de l'actif net. La gestion pourra également investir dans les OPC promus et gérés par la société de gestion.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- *Allocation d'actifs stratégique : les gérants identifient les tendances séculaires d'avenir, incluant les thématiques de l'eau, du CO2, du vieillissement de la population, de la technologie, de la convergence entre les pays émergents et développés, ... et conçoivent une allocation stratégique sur ces différentes thématiques. Parmi les activités liées à ces thématiques, on trouve : la distribution d'eau, les technologies de l'eau, la protection de l'environnement, le traitement des déchets, les énergies renouvelables, le luxe, la santé (laboratoires, sociétés de bio technologie, les équipements médicaux), l'exploitation de maisons de retraite, la sécurité, la digitalisation de l'économie. Les gérants déterminent ensuite l'univers « investissable » en retenant soit des OPCVM investis sur ces thèmes soit des sociétés dont au moins 50% du chiffre d'affaires, de l'excédent brut d'exploitation ou de la valeur d'entreprise sont liés aux thèmes d'investissements stratégiques.*
- *Allocation d'actifs tactique : les gérants adaptent l'exposition aux différentes thématiques en fonction du scénario de marché qui prévaut au moment de la revue du portefeuille, soit en effectuant des arbitrages entre les valeurs ou les OPCVM en portefeuille, soit en utilisant des IFT simples.*
- *Construction du portefeuille : les poids associés aux OPCVM ou aux titres en portefeuille sont ajustés en fonction du scénario de marché et respectivement des cycles économiques pour les OPCVM et de critères de qualité tels que les compétences du management, la solidité de la franchise d'affaire ou l'attractivité des titres.*

En outre, la gestion se réserve la possibilité d'intervenir de manière dynamique au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés sur les marchés actions et devises, notamment dans le but de piloter l'exposition du portefeuille à ces marchés sans rechercher de surexposition et/ou dans le but de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra avoir recours à des instruments du marché monétaire, à des OPC « monétaires » et/ou « monétaire court terme », à des emprunts d'espèces et détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie. »

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de

durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Compte tenu de son style de gestion, le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « CAPITAL PLANÈTE ». *Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. L'attention des souscripteurs est attirée sur les risques spécifiques de certains instruments auxquels le FCP peut être exposé, dont le profil de risque peut être élevé.*

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés actions. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

➤ **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut investir jusqu'à 100% en valeurs de petites capitalisations. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse.

➤ **Risque pays émergents et non OCDE**

Le portefeuille peut investir jusqu'à 50% en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux (si la sensibilité est positive) ou de baisse des taux (si la sensibilité est négative), la valeur des investissements en titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque, qui reste accessoire, est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de +1, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 1% de la valeur liquidative de l'OPCVM. La sensibilité du FCP est comprise entre 0 et +1.

➤ **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé de manière accessoire à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « CAPITAL PLANÈTE »

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 110% de son actif aux marchés d'actions internationaux à travers des investissements en actions et titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription...).

Les valeurs détenues par le FCP relèveront de toutes capitalisations. L'exposition aux valeurs issues de petites capitalisations pourra être de 100% de l'actif net du portefeuille. L'exposition minimale aux marchés actions est de 60%.

Les valeurs détenues par le FCP seront libellées en toutes devises. L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents est limitée à 50% maximum de l'actif net du portefeuille.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra également être exposé aux marchés de taux. L'exposition du portefeuille sera réalisée indifféremment par investissement direct en instruments du marché monétaire et/ou par l'intermédiaire d'OPC monétaires. Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

Ces titres seront notamment des titres de créance négociables, tels que des certificats de dépôt, des titres d'états ou encore des billets de trésorerie. Ils pourront être libellés en toutes devises.

Actions et parts d'OPC

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européen
- Fonds de fonds
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 110% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers.

➤ **Les instruments dérivés**

Nature des marchés d'intervention

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- change
- crédit
- autres risques

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

Nature des instruments utilisés

- futures
- options
- swaps
- change à terme
- dérivés de crédit
- autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc...,
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques,
- arbitrage
- autre

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en

espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions, ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions ;
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et /ou sur les devises, ainsi que d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fait pas de dépôts mais peut détenir à des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le FCP n'a pas recours à ce type d'opération.

CHANGEMENTS INTERVENUS

- Pour le fonds maître « **CAPITAL PLANETE** »

31 juillet 2023

La société de gestion MYRIA ASSET MANAGEMENT a décidé de procéder à la classification du fonds en article 8 au titre du « Règlement SFDR » (Règlement 2019/2088 de l'Union Européenne concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

A l'occasion de son classement en article 8 SFDR, la documentation du fonds CAPITAL PLANETE et des fonds nourriciers, a également été revue afin d'intégrer des éléments de communication sur la prise en compte dans sa gestion de critères extra-financiers.

- Pour le fonds nourricier « **ABEILLE CAPITAL PLANETE** »

31 juillet 2023

La société de gestion MYRIA ASSET MANAGEMENT a décidé de procéder à la classification du fonds en article 8 au titre du « Règlement SFDR » (Règlement 2019/2088 de l'Union Européenne concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

A l'occasion de son classement en article 8 SFDR, la documentation du fonds CAPITAL PLANETE et des fonds nourriciers, a également été revue afin d'intégrer des éléments de communication sur la prise en compte dans sa gestion de critères extra-financiers.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 214 milliers d'euros de rémunérations variables

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds étant nourricier du FCP « CAPITAL PLANÈTE » les actifs ont été investis en permanence à 90% minimum en parts de ce fonds et à titre accessoire, en liquidités. Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier ».

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « CAPITAL PLANÈTE M », les actifs ont été investis en permanence à 90% minimum en parts de ce fonds et à titre accessoire, en liquidités. Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	1,50 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement : 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(1) le détail des frais de l'OPCVM maître est présenté ci-dessous

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,90% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,25% TTC maximum
Prestataires percevant des commissions de mouvement : 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 23,92 euros TTC à 35,88 euros TTC
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 29/09/2023 est de 3,39% et se décompose comme suit :

- 1,50% de frais de gestion propres au nourricier
- 1,88% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,01% de commission de mouvement

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions
CAPITAL PLANETE	238 534.74	1 432 186.4

Autres informations du Fonds maître

« CAPITAL PLANÈTE »

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Seules les parts D donnent droit à distribution du résultat net affecté à cette nature de parts, les autres parts émises par l'OPC sont des parts de capitalisation du résultat net.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« CAPITAL PLANÈTE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM. **OCTOBRE 2022 - SEPTEMBRE 2023**

OCTOBRE 2022

En octobre 2022, les marchés financiers actions ont connu un rebond massif, notamment sur les deux dernières semaines du mois, soutenus par l'accalmie sur le front obligataire. Sur le plan politique, c'est à nouveau le Royaume-Uni qui a fait la une, avec le record de brièveté au pouvoir établi par la Première ministre britannique Liz Truss, contrainte de démissionner le 21 octobre après le krach obligataire et de change provoqué par son « mini-budget », qui aurait pu mettre au tapis les fonds de pension du Royaume-Uni. Le débranchement, une semaine auparavant, du fusible Kwasi Kwarteng, éphémère ministre des Finances, n'aura donc pas suffi à Mme Truss pour sauver son poste. Elle a ainsi été remplacée par Rishi Sunak qui a été chargé par le roi Charles III de former le nouveau gouvernement. Ces événements n'ont pas été sans conséquences financières, les taux d'intérêt britanniques ayant spectaculairement baissé entre le 14 octobre et la fin du mois de l'ordre de 100 points de base, effaçant ainsi le psychodrame provoqué par Mme Truss. Cette accalmie s'est répandue à l'ensemble des pays développés : le rendement du 10 ans français par exemple, après avoir tutoyé le niveau de 3%, s'est finalement détendu de plus de 30 points de base à la fin du mois, comme pour son équivalent allemand. Ce mouvement n'a d'ailleurs pas été remis en cause par la hausse, certes attendue, de 75 points de base du taux de dépôt de la BCE le 27 octobre dernier.

Aux Etats-Unis enfin, la décrue des taux obligataires a été de 20 points de base, les marchés financiers anticipant une nouvelle hausse de 75 points de base du taux Fed le 2 novembre, ce qui le porterait autour de 4%. Du côté des actions, les marchés ont eu à digérer une avalanche de résultats, de part et d'autre de l'Atlantique. Sans surprise, le ralentissement économique est relativement marqué pour les grandes sociétés technologiques comme Google, Amazon ou Meta, qui ont souffert de budgets publicitaires en baisse ou d'explosion des coûts liés aux développements du Metaverse dans le cas de la maison-mère de Facebook. En revanche, les valeurs du secteur du Luxe ont généralement publié des résultats très supérieurs aux attentes, et ne montrent pas le moindre signe probant de ralentissement de leur activité. Enfin, sans surprise, les grandes sociétés énergétiques, comme TotalEnergies, ont annoncé des résultats trimestriels record, du fait d'un prix du baril relativement élevé, et surtout d'un dollar américain toujours aussi fort contre les principales devises.

En résumé, les marchés financiers ont affiché en octobre un rebond salubre, avec une surperformance des Bourses européennes sur leurs homologues américaines. Ainsi, l'Eurotox 50 et le CAC 40 s'adjugent près de 9% de hausse, pour des progressions respectives de 8 et de 4% pour les indices SP 500 et Nasdaq. Seule ombre au tableau, les marchés des actions des pays émergents qui perdent à nouveau plus de 3% en dollar, pénalisés par la volonté du Président chinois, Xi Jinping, réélu pour la troisième fois à la tête de pays, de réguler « les revenus excessifs » pour atteindre l'objectif de « prospérité commune ».

NOVEMBRE 2022

En novembre 2022, les marchés financiers actions ont continué sur leur lancée du mois précédent et ont amplifié leur reprise, considérant que les banquiers centraux étaient en train de gagner leur combat contre l'inflation. Sur le plan politique, les résultats des élections américaines de mi-mandat tant redoutées par les présidents en place ont démontré une grande résilience des démocrates face à des républicains qui n'ont pas pu mettre la main sur le Congrès. En effet, le peuple américain n'a que très partiellement entendu les appels tonitruants de l'ancien Président Donald J. Trump et n'a accordé qu'une courte victoire aux Républicains dans leur conquête de la Chambre des Représentants. En revanche, le Sénat reste aux mains des Démocrates qui gagnent même un siège supplémentaire par

rapport à la situation précédente. Par ailleurs, le dernier G20 qui s'est tenu en Indonésie a permis de faire bouger des positions a priori figées quant au conflit russo-ukrainien. Ainsi, le Président chinois Xi Jinping s'est légèrement rapproché de la vision occidentale et a déclaré s'opposer fermement à une instrumentalisation des produits alimentaires et de l'énergie, ce qui a été interprété comme une critique voilée de l'action du Président russe. Mais c'est sans conteste la faillite de la plateforme d'échange de cryptomonnaies FTX, considérée jusqu'alors comme l'une des plus sûres, qui a fait couler le plus d'encre. L'ampleur du scandale que constitue cette banqueroute est encore inconnue, mais il est d'ores et déjà certain que le fondateur et PDG de FTX a utilisé et perdu plus d'un milliard de dollars appartenant à ses clients pour financer sa propre société Alameda enregistrée aux Bahamas. L'effondrement de FTX est resté néanmoins circonscrit à la sphère des cryptoactifs mais a entraîné des répercussions importantes sur d'autres plateformes de premier plan. En revanche, du côté des marchés financiers plus traditionnels, l'optimisme est toujours de rigueur. Les chiffres d'inflation publiés ont montré des signes d'accalmie rapide tandis que les banquiers centraux américains ont commencé à infléchir leurs discours, mettant du baume au cœur des investisseurs. En conséquence, le rendement du 10 ans français s'est encore détendu de près de 30 points de base en novembre, tandis que son équivalent allemand en perdait plus de 20.

Aux Etats-Unis, la décrue des taux obligataires aura été de plus de 40 points de base tant les marchés semblent jouer la fin prochaine de la normalisation des taux d'intérêt. Du côté des actions, les marchés ont pu à loisir profiter du reflux des taux d'intérêt, de la forte baisse des matières premières, notamment du pétrole, et du retour en grâce de l'euro qui a repris plus de 5% face au dollar. Dans ces conditions, l'Eurotox 50 et le CAC40 s'adjugent respectivement près de 10% et 7,5% de hausse. Aux Etats-Unis, les indices SP 500 et Nasdaq progressent de plus de 4% en dollar, mais font du surplace en euro. Et une fois n'est pas coutume, la palme du retour en force revient aux marchés actions des pays émergents qui rebondissent de près de 15% en dollar sur le mois, bénéficiant largement de l'envolée de près de 30% des actions chinoises dans cette même devise.

DECEMBRE 2022

En décembre 2022, les marchés financiers actions sont violemment repartis à la baisse, pénalisés essentiellement par le maintien d'un discours et d'une politique monétaire extrêmement ferme de la part des principales banques centrales.

Sur le plan politique, la volte-face des autorités chinoises quant à la politique Zéro-Covid a eu des effets mitigés. En effet, la réouverture de la Chine s'est faite sous la pression de la rue, qui n'en pouvait plus des confinements interminables et qui commençait à demander ouvertement la démission du Président à vie. Mais, après que la plupart des gouvernements ont salué cette décision, les failles du système de santé chinois sont apparues au grand jour. Ainsi, alors que la Chine avait impressionné en 2020 avec la construction d'hôpitaux en un temps record (6 jours !) pour faire face à l'épidémie de Coronavirus, c'est désormais l'ensemble des infrastructures hospitalières qui se retrouve submergé par une vague de contamination qui pourrait conduire à près de deux millions de morts d'ici à la fin du mois d'avril. Par ailleurs, on voit fleurir de nouvelles restrictions à l'entrée des pays occidentaux pour les voyageurs chinois, l'efficacité de la vaccination étant pour le moins sujette à caution.

Les marchés financiers ont donc broyé du noir au cours du dernier mois de l'année. Il faut dire que si les chiffres d'inflation publiés de part et d'autre de l'Atlantique ont pu avoir un effet rassurant - on constate une décélération rapide de la hausse des prix à la consommation - les interventions des banquiers centraux ont quant à elles eu l'effet d'une douche froide. Certes, le dernier mouvement de hausse des taux aux Etats-Unis n'a été que de 50 points de base, le taux directeur s'établissant désormais à 4,50%, mais le signal d'un taux terminal de l'ordre de 5% ou plus et surtout d'aucun mouvement de baisse à prévoir sur 2023 ont eu raison de l'optimisme des intervenants. Plus encore, le lendemain, la BCE a aussi annoncé une hausse de son taux directeur de 50 points de base qui s'établit désormais à 2%. Aussi, lors de la conférence de presse de Christine Lagarde, cette dernière a été d'une clarté limpide et a ainsi signifié que le mouvement de hausse des taux était loin d'être fini et que les marchés devaient s'attendre à un taux terminal supérieur ou égal à 3% pour la Zone euro.

En conséquence, les marchés actions ont eu des comportements disparates. En Europe, le CAC et l'Eurostoxx 50 terminent le mois sur des baisses supérieures à 3,8%, mais affichent finalement des reculs limités sur l'année, de l'ordre de -7,4% et -9,5% respectivement. Aux Etats-Unis, les indices SP

500 et Nasdaq chutent plus lourdement avec des baisses mensuelles respectives supérieures à 6% et 9% sur le mois et comprises entre -18% et -33% sur l'année. Seuls les marchés émergents surnagent notamment grâce à la Chine pour le deuxième mois consécutif mais terminent l'année en baisse de -20% en dollar.

Sur le front obligataire, les emprunts d'Etats ont des comportements décevants, avec des taux à 10 ans en forte hausse et qui s'affichent à des niveaux inconnus depuis plus de 10 ans pour la France (3,11%), l'Allemagne (2,57%), l'Espagne (3,65%) et le Portugal (3,58%) tandis que l'Italie et la Grèce affichent des rendements supérieurs à 4,3% sur le même horizon de temps. Aux Etats-Unis, le 10 ans procure un rendement supérieur à 3,85%.

Enfin, l'Euro continue de remonter et vaut désormais près de 1,07 dollar. La monnaie unique n'aura finalement baissé « que de » 6% sur l'année.

JANVIER 2023

Une nouvelle année qui démarre sur les chapeaux de roues ! Pour célébrer 2023, et probablement la fin de 2022, les marchés financiers ont affiché des rebonds historiques, soutenus par les discours accommodants des banquiers centraux et les statistiques d'inflation en nette amélioration.

Sur le plan politique, bien plus que la réouverture de la Chine ou la guerre en Ukraine, c'est véritablement le projet de loi sur la réforme des retraites qui a phagocyté l'actualité en France. Pourtant, sur le front de la guerre russo-ukrainienne, la décision allemande quant à la livraison de chars Leopold A2 a eu un effet boule de neige dans les pays membres de l'OTAN. La Pologne, la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas, l'Espagne et la Norvège ont déclaré être prêts à envoyer eux aussi des chars de conception allemande sur le terrain des opérations. Les Etats-Unis, quant à eux, ont confirmé l'acheminement de chars Abrams, afin que les troupes de Volodymyr Zelensky puissent défendre l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Sur le plan économique et financier, les banquiers centraux ont adopté des tons disparates de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, les chiffres publiés mois après mois démontrent enfin le caractère transitoire de l'inflation. Ainsi, après avoir ralenti en décembre le rythme de hausse de son taux directeur à 50 points de base, la Réserve fédérale américaine s'apprête à ne le monter que de 25 bps le 1er février, signalant ainsi que la fin du cycle de normalisation des taux d'intérêt est proche. En Europe, c'est toujours un ton ferme qui est employé par la BCE, mais cela est probablement dû au fait que l'institution de Francfort est en retard par rapport à son homologue américaine. Néanmoins, force est de constater que l'inflation décélère franchement sur le vieux continent, et que les prix des éléments volatils comme l'énergie et l'alimentation affichent de nettes baisses. Le contrat à terme sur le gaz naturel est en effet revenu au niveau qui prévalait avant le 24 février 2022, date du début du conflit en Ukraine.

En conséquence, les marchés actions ont affiché des performances très élevées en janvier. En Europe, le CAC et l'Eurostoxx 50 bondissent de plus de 9.5%. Aux Etats-Unis, le SP 500 et le Nasdaq affichent des hausses mensuelles respectives supérieures à 6% et 10.5%. Par ailleurs, les valeurs technologiques et de croissance retrouvent les faveurs des investisseurs qui ont profité d'achats à bon compte suite à leur déroute l'année dernière.

Sur le front obligataire, les emprunts d'Etat ont également rebondi, les investisseurs profitant des taux d'intérêt record atteints en fin d'année dernière. C'est d'ailleurs aussi le cas du crédit catégorie investissement et à haut rendement, les indices représentatifs de ces classes d'actifs progressant chacun de plus de 2% en janvier.

Enfin, l'Euro continue de reprendre des couleurs et s'affiche désormais à près de 1,09 dollar.

FEVRIER 2023

En février, la hausse des actifs risqués a marqué une pause, alors que les perspectives économiques mondiales continuent de s'améliorer. En effet, les indicateurs avancés, tels que les PMI et le climat des affaires, ont indiqué un ralentissement moins important qu'attendu de l'activité en janvier, ce qui a conduit à une révision à la hausse des prévisions de croissance. En conséquence, la croissance économique de la zone euro est maintenant prévue à 0,4% pour 2023, contre 0% à la fin janvier, et à 0,75% pour les Etats-Unis, contre 0,5% auparavant. Du côté de l'inflation, les données ont néanmoins déçu les investisseurs avec une baisse moins rapide que prévu. Aux Etats-Unis, l'inflation a atteint 6,4%

en janvier, dépassant les prévisions des économistes qui tablaient sur 5,9% et en légère baisse par rapport au mois précédent (6,5%). Ce chiffre suggère que la désinflation rapide observée ces derniers mois commence à s'essouffler et que l'inflation des services s'avère plus difficile à contenir du fait d'un marché du travail particulièrement robuste. En zone euro, l'inflation s'est élevée à 8,6% en janvier, en ligne avec les attentes. Toutefois, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire hors énergie et alimentation, est ressortie à 5,3%, dépassant le consensus et en accélération par rapport au mois précédent. Ces données suggèrent que les principales banques centrales devraient poursuivre leur cycle de hausse de taux pour contrôler l'inflation. En conséquence, les investisseurs ont révisé à la hausse leurs anticipations de taux "terminaux", les niveaux culminants des taux directeurs des banques centrales se situant désormais à 5,5% pour la Fed et 4% pour la BCE (contre 5% et 3,5% à fin janvier).

De plus, les investisseurs n'anticipent dorénavant plus de baisse des taux directeurs en 2023, ce qui suggère que les politiques monétaires restrictives devraient se maintenir au moins jusqu'à la fin de l'année. Du côté des performances, les chiffres plus élevés qu'attendus de l'inflation et l'éventualité d'un resserrement monétaire plus important ont pénalisé les marchés obligataires. Ainsi, la tendance positive du début d'année sur les rendements des emprunts d'État s'est inversée avec une augmentation des taux à 10 ans de 41 points de base à 3,92% aux États-Unis et de 35 points de base à 3,23% en zone euro. Les obligations Investment Grade ont également subi des pressions sur les prix (-1.5% en euros), les spreads de crédit augmentant légèrement en février. Cependant, les obligations High Yield ont bien résisté en affichant une performance nulle sur le mois. Sur les marchés actions, les actions européennes ont surperformé les actions américaines en février (+1,9% pour le Stoxx 600 contre -2,4% pour le S&P 500), grâce notamment à la bonne performance des secteurs automobiles et bancaires. Enfin, sur le marché des changes, le dollar s'est globalement apprécié et affiche une performance de +2,6% sur le mois face à l'euro à 1,058.

MARS 2023

Contre toute attente, le mois de mars 2023 a une nouvelle fois été le théâtre d'un rebond des marchés financiers actions. Pourtant, tout avait très mal commencé. Si l'annonce, le 9 mars, de la faillite de la Silvergate Bank, spécialisée dans les crypto-monnaies, était passée relativement inaperçue, il n'en a rien été de celle de la Silicon Valley Bank le lendemain. Et, comme si cela ne suffisait pas, le 12 mars, c'était au tour de Signature Bank, elle aussi positionnée sur le créneau des cryptoactifs, de s'effondrer. Ces trois faillites de banques régionales américaines, et donc non systémiques, ont mis en évidence les effets pervers de la déréglementation à l'œuvre pendant les années Trump. Sous prétexte que ces trois banques affichaient chacune un total de bilan inférieur à 250 milliards de dollars, elles bénéficiaient d'une réglementation allégée, ce qui les a sans doute incitées à prendre des risques de financement et de gestion actif passif inconsidérés. Pour éteindre la contagion qui menaçait de se répandre comme une trainée de poudre, les autorités américaines ont donc utilisé les grands moyens : garantie des dépôts illimitée et faillites contrôlées avec vente auprès de repreneurs très rapidement trouvés. Par ailleurs, en un week-end, la Banque centrale américaine a entamé un virage à 180 degrés de sa politique monétaire puisque son bilan, en forte réduction depuis près d'un an, a subitement explosé de près de 300 milliards de dollars pour fournir de la liquidité à court terme.

Si l'Europe de son côté pensait être épargnée, c'est en Suisse que les choses ont mal tourné. Après des années d'errance stratégique, le Crédit Suisse a dû se vendre en un week-end à son rival UBS, constituant ainsi un mastodonte bancaire plus systémique encore que les deux banques prises séparément. Mais cette absorption a aussi entraîné des conséquences réglementaires insoupçonnées : le fait d'invalider la subordination classiquement admise entre les différents types d'investisseurs. En effet, alors que les actionnaires auraient dû perdre l'intégralité de leur apport dans la mise en œuvre de la fusion avec UBS, ce sont les porteurs d'obligations subordonnées dites « Additional Tier 1 » (AT1) qui ont été ruinés, tandis que les premiers se sont vu offrir une maigre compensation de 3 milliards de francs suisses. Ce précédent aura sans nul doute des répercussions sur le marché des AT1 dans le futur.

Ces chocs financiers ont créé une très forte volatilité sur l'ensemble des marchés actions mais encore plus sur les marchés de taux d'intérêt, que ce soit sur la dette gouvernementale ou privée. Pourtant, lorsqu'on analyse les performances du mois de mars, force est de constater que la plupart des actifs affichent des performances en hausse. Ainsi, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 progressent respectivement

de 0,8% et de 2%, malgré un secteur bancaire européen en chute libre à -13,5%. Aux Etats-Unis, où la crise bancaire ressuscite l'espoir de voir la FED interrompre prochainement son action de remontée de son taux directeur après une nouvelle hausse de 0,25%, le Nasdaq, à forte pondération en valeurs technologiques, s'est lui carrément envolé de 6,7%.

Sur le front obligataire, la volatilité a incité les investisseurs à la prudence, et les obligations gouvernementales ont, elles aussi, fortement rebondi en mars de plus de 2% en moyenne, tandis que les obligations privées à haut rendement ont accusé le coup de la crise mais ne s'affichent qu'en léger recul. Ainsi, la véritable ombre au tableau concerne le marché des Contingent convertibles (AT1) qui dévisse de 16% aux USA et de plus de 6% en Europe sur le mois.

AVRIL 2023

Le mois d'avril 2023 a été très calme sur le front de l'actualité macroéconomique, les réunions des principales banques centrales se tenant au tout début du mois de mai. Les marchés financiers se sont donc concentrés sur les annonces des résultats des entreprises pour déterminer les gagnants et les perdants du premier trimestre.

En Europe tout d'abord, ce sont les résultats des entreprises du secteur de la consommation discrétionnaire qui ont enflammé les marchés actions. Au premier rang de celles-ci, le groupe LVMH avec un chiffre d'affaires largement supérieur aux attentes des analystes, propulsant son Président et Directeur Général Bernard Arnault au rang de première fortune mondiale. Cette performance a également permis de confirmer que la réouverture de la Chine constituait une locomotive alternative à l'économie américaine pour la croissance mondiale. De même, Hermès a impressionné les marchés dépassant pour la première fois de son histoire la barre symbolique des 2000 € l'action et des 200 milliards de capitalisation boursière.

Toujours en Europe, les résultats des banques ont également été salués, les institutions financières profitant à la fois de la volatilité des marchés, notamment obligataires, mais également de la hausse des taux d'intérêt qui commencent tout juste à restaurer leurs marges. Les marchés ont aussi été soulagés par l'absence de contagion de la crise des banques régionales américaines qui a, à la toute fin du mois, précipité la faillite de la First Republic Bank dont les activités de dépôts ont été reprises immédiatement par JP Morgan Chase, selon la procédure désormais rodée mise en place le mois dernier par la Réserve Fédérale américaine et le FDIC (Federal Deposit Insurance Corporation).

Aux Etats-Unis, les résultats annoncés ont donné lieu à un véritable retour en grâce des valeurs de croissance, si malmenées l'année dernière. Ainsi, Microsoft a vu la valeur de son action s'envoler au-dessus du seuil des 300 \$, un niveau qu'elle n'avait plus atteint depuis plus d'un an. De même, Meta, la maison mère de Facebook, a démontré que sa restructuration à la paille de fer portait rapidement ses fruits : l'action a donc logiquement bondi depuis le début de l'année de plus de 100% affichant une capitalisation boursière de nouveau supérieure à 600 milliards de dollars.

Seule ombre au tableau pour le moment, le secteur des semi-conducteurs, entraîné par les résultats décevants des poids lourds mondiaux que constituent Samsung, Taiwan Semiconductor ou encore STMicroelectronics.

En résumé, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 progressent respectivement de 2,3% et de 1%, malgré le fort repli des semiconducteurs (-14% sur le mois pour l'indice européen). Aux Etats-Unis, le Nasdaq fait du surplace sur le mois tandis que le SP 500 monte de 1,5% notamment grâce aux grandes banques de l'indice.

Sur le front obligataire, les obligations gouvernementales affichent des taux de rendement marginalement en hausse alors que le crédit de catégorie investissement ou à haut rendement progresse légèrement.

Enfin, sur le mois, l'euro progresse de plus de 1,5% par rapport au dollar et de plus de 4% par rapport au yen japonais.

MAI 2023

Le mois de mai 2023 a été très animé par des considérations politiques et macroéconomiques. Au registre des considérations politiques, le psychodrame triennal américain au sujet du relèvement du plafond de la dette est donc revenu sur le devant de la scène, avec son lot habituel de prévisions cataclysmiques sur ce qui pourrait arriver si jamais Républicains et Démocrates ne trouvaient pas

d'accord pour le relever. Cette improbable apocalypse financière n'aura certainement pas lieu, d'autant qu'au 31 mai, un accord devait être voté à la Chambre des Représentants, ouvrant la voie à un vote du Sénat. Néanmoins, les tergiversations des politiques américains ont provoqué certains remous sur les marchés, comme chaque fois que la dette souveraine américaine tutoie la limite fixée précédemment.

Du point de vue macroéconomique, ce sont bien évidemment les réunions de la BCE et de la FED qui ont retenu l'attention des investisseurs. Aussi, sans surprise, Christine Lagarde a annoncé une hausse de 25 bps de son taux directeur pour le porter à 3.25%, avec le souci de lutter plus fortement contre l'inflation. De son côté, la Réserve fédérale américaine a fait de même, puisque Jerome Powell a signalé quelques jours plus tard que le taux des Fed Funds serait désormais compris entre 5% et 5.25%. Néanmoins, il a également signalé que le cycle de remontée des taux était proche de la fin et qu'une pause pouvait même être envisagée pour permettre de mieux évaluer l'impact de la politique monétaire sur l'économie réelle.

Aussi, au cours des rares semaines intégralement travaillées, les marchés ont été tiraillés entre une vision constructive de l'économie mondiale et les craintes d'une récession dans les pays développés assorties d'une inflation supérieure structurellement aux cibles des banquiers centraux.

En conséquence, les marchés actions ont affiché des performances disparates. Le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 corrigent respectivement de 4,2% et de 2.2%. Il est à noter que le secteur du Luxe européen (-4.85%) a été largement vendu du fait de statistiques d'activité décevantes en Chine. En revanche, aux États-Unis, le Nasdaq prend sa revanche grâce aux valeurs technologiques et plus particulièrement aux GAFAM et progresse de près de 6% tandis que le SP 500 ne monte que de 0.4%.

Sur le front obligataire, les obligations gouvernementales affichent des taux de rendement marginalement en baisse en Europe alors que le crédit de catégorie investissement ou à haut rendement progresse à nouveau. En revanche, le taux à 10 ans américain se tend de 20 bps, et le taux à 2 ans du double.

Enfin, sur le mois, l'euro perd l'intégralité de ses gains sur l'année par rapport au dollar (-3%) mais ne fléchit que marginalement face au yen (-0.75%).

JUIN 2023

En juin, les marchés financiers ont connu des fluctuations importantes en réaction à diverses publications économiques. Tout d'abord, les chiffres d'inflation ont suggéré une décélération des prix dans la plupart des pays développés, ce qui a été perçu positivement. Ensuite, la décision de la Réserve fédérale américaine (FED) de suspendre la normalisation des taux d'intérêt a été bien accueillie par les investisseurs, indiquant une fin proche du cycle de hausse des taux aux États-Unis. La Banque Centrale Européenne (BCE), quant à elle, a augmenté ses taux directeurs de 0,25 %, signalant une poursuite de la hausse en juillet, mais à un rythme moins rapide par rapport aux mois précédents. En fin de mois, les indices avancés d'activité ont suscité des inquiétudes sur la vigueur de l'économie, particulièrement en Europe. En effet, alors que depuis des mois les économies développées de part et d'autre de l'Atlantique semblent être parvenues à un équilibre constitué de croissance économique médiocre mais positive tirée par le secteur tertiaire, d'un marché de l'emploi très robuste grâce ou à cause d'une productivité en baisse, et d'une inflation forte mais en baisse qui redonne des marges de manœuvre aux entreprises, ces indicateurs (PMI) ont révélé une chute surprise dans le secteur des services, ravivant les craintes de récession dans les économies développées.

Malgré ces inquiétudes, les marchés actions ont terminé le semestre à leurs plus hauts niveaux de l'année. Le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ont progressé de plus de 4 %, avec une hausse notable dans les secteurs bancaire (+9 %) et automobile (+8 %). Néanmoins, on retiendra le retour en force des short sellers de Gotham City Research qui ont attaqué la société française SES Imagotag, spécialiste des systèmes d'étiquetage électronique destinés à la grande distribution sur ses comptes et son modèle d'affaires. Sur le mois, le titre dévisse de 40 %, mais organise sa contre-attaque.

Aux États-Unis, le S&P 500 et le Nasdaq Composite ont enregistré une progression de 5 à 7 %, tandis que le Nikkei 225 au Japon a retrouvé son niveau d'il y a 34 ans avec une hausse de plus de 7 %. Sur le marché obligataire, les rendements des obligations gouvernementales ont augmenté d'environ 10 à 20 points de base en Europe et aux États-Unis, tandis que les obligations de catégorie investissement

et à haut rendement sont restées globalement stables. Enfin, l'euro retrouve des couleurs sur le mois et progresse de 2% face au dollar et de 6% face au yen.

JUILLET 2023

En juillet, les marchés financiers ont encore été chahutés du fait d'une actualité économique et politique toujours foisonnante. En début de mois, la publication d'indicateurs avancés, ressortis à des niveaux signalant une récession imminente, ont provoqué un véritable trou d'air sur les marchés actions et paradoxalement sur les marchés obligataires d'état qui ont vu leur rendement bondir de 30 points de base sur la période. Mais, rapidement, l'optimisme est revenu grâce à la combinaison de plusieurs facteurs déterminants. Tout d'abord, les chiffres d'inflation publiés, qui sont ressortis conformes aux prévisions en affichant une nette décélération Outre-Atlantique (3% en juin vs 4% en juillet), ont convaincu les intervenants que la Banque fédérale américaine (Fed) était en passe de gagner son combat contre l'inflation. Ensuite, les résultats des poids lourds du secteur de la Technologie américaine, comme Meta (maison-mère de Facebook) et Google, dont les revenus publicitaires ont bondi lors du deuxième trimestre, ont éloigné le spectre de la récession redoutée. Même les nouvelles hausses de taux de la FED et de la BCE ont ainsi été bien accueillies par les marchés, qui ont considéré que les taux terminaux étaient au mieux atteint ou en passe de l'être. Enfin, en toute fin de mois, les chiffres de croissance économique publiés aux États-Unis et en Europe ont démontré la résilience des économies développées. Ainsi, en ce mois marqué par une actualité sociétale extrêmement tendue en France et par le fait qu'après juin, juillet 2023 a été le mois le plus chaud de l'histoire de l'Humanité, les marchés financiers ont une nouvelle fois affichés des niveaux records. Le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ont ainsi progressé de plus de 1 %, avec une nouvelle forte hausse du secteur bancaire (+6 %) et un retour en grâce de l'immobilier (+11%). On retiendra de l'actualité des entreprises i) la contre-attaque peu convaincante de la société française SES Imagotag (spécialiste des systèmes d'étiquetage électronique destinés à la grande distribution) aux accusations de Gotham City, le cours de bourse ne reprenant qu'un tiers de la baisse enregistrée et ii) la descente aux enfers de Téléperformance (ancien fleuron du Cac40), dont le cours est désormais en recul de près de 40% sur l'année, après l'ouverture d'une enquête par le ministère du Travail colombien sur les conditions de travail des 42 000 salariés du groupe dans le pays en novembre 2022 et l'annonce d'un avertissement sur ses ventes au second semestre 2023.

Aux États-Unis, le S&P 500 et le Nasdaq Composite ont enregistré une progression de 3 à 4 %, profitant comme on l'a vu des résultats des entreprises, mais surtout du retour en grâce de titres très délaissés depuis le début de l'année, notamment dans le secteur pétrolier. Sur le marché obligataire, les rendements des obligations gouvernementales ont une nouvelle fois augmenté d'une dizaine de points de base en Europe et aux États-Unis, tandis que les obligations de catégorie investissement et à haut rendement ont globalement progressé. Enfin, l'euro bénéficie toujours du décalage du rythme des banques centrales et remonte encore de près de 1% face au dollar américain.

AOÛT 2023

En août, les marchés financiers ont eu un comportement erratique, principalement influencés par les taux d'intérêt. Sur la première quinzaine du mois, les emprunts d'état occidentaux ont vu leur rendement monter continuellement, sous l'influence de données macro-économiques peu conformes avec une récession imminente et des craintes inflationnistes toujours présentes. Ainsi, de vraies résistances ont été dépassées, le rendement du bon du trésor américain à 10 ans franchissant la barre des 4.25%, tandis que l'Obligation assimilable du Trésor français se rapprochait des 3.30%. Dans ce contexte, les principaux indices ont largement corrigé sur la première partie du mois, perdant jusqu'à 7% par rapport à leur niveau de fin juillet. Puis, la deuxième partie du mois a été consacrée au rebond de l'ensemble des classes d'actifs, notamment obligataires, les opérateurs profitant des rendements affichés par les emprunts d'états dont le risque de défaut est insignifiant comme les États-Unis, l'Allemagne ou la France. On notera que le Symposium annuel de Jackson Hole, lieu de rencontre habituel des Banquiers centraux leur a permis de reprendre la main et de préparer les opérateurs à de possibles nouvelles hausses des taux directeurs, qui dépendront des données publiées. Enfin, la dégradation de la note des États-Unis par Fitch est passée inaperçue sur les marchés. Sur le plan international, les remous géopolitiques ont été nombreux, comme la disparition du patron du groupe

Wagner Evgueni Prigojine, et pourtant sans grandes conséquences pour les marchés développés. En Afrique, après le Niger, c'était au tour du Gabon de subir un coup d'état militaire visant à destituer le président nouvellement réélu grâce à des fraudes massives. Sans surprise, la société Eramet, qui exploite des mines de manganèse au Gabon a lourdement chuté en Bourse à l'annonce de cette destitution, mais sans entraîner d'autres titres. Au cours du mois ont continué de tomber les résultats des sociétés, qui ont parfois été fraîchement accueillis par le marché. Si Apple a fléchi sur des chiffres en dessous des attentes, à la différence de NVIDIA qui continue de flamber, certaines catastrophes ont eu lieu notamment en Europe. C'est le cas d'Adyen, spécialiste du paiement digital, qui a perdu 40% à la suite de résultats très en dessous des attentes. Mais également le cas du danois Orsted, star déchue des énergies renouvelables qui a dû passer une provision pour dépréciation d'actifs de 2.3 Milliards de dollars, due à des problèmes de chaînes d'approvisionnement et de taux d'intérêt en forte hausse qui remettent en question la rentabilité de projets d'éoliennes en mer aux USA. Enfin, sur le front du climat, une large partie de l'Europe et du Maghreb a continué d'étouffer sous des records de température. Dans ce contexte, on retiendra que les marchés actions ont globalement corrigé et terminent le mois sur des notes négatives de près de 4% pour l'Eurostoxx, de plus de 2% pour le CAC 40, et comprises entre 1,5% et 2% pour les marchés américains. Les marchés émergents affichent une plus large correction (-5.6%), entraînés par les actions chinoises (-8.6%) qui pâtissent d'une économie au ralenti et d'un certain nombre de (quasi-)faillites de promoteurs immobiliers. Enfin, l'euro perd près de 1.5% face au dollar américain.

SEPTEMBRE 2023

En septembre, les marchés financiers ont à nouveau tremblé sous la pression des emprunts d'état dont les rendements n'en finissent plus de battre des records. Ainsi, si la Réserve fédérale américaine a fait une pause dans la normalisation de ses taux d'intérêt, laissant son taux directeur inchangé à 5,50%, il n'en a pas été de même pour la Banque centrale européenne. En effet, cette dernière, par la voix de sa Présidente, a une nouvelle fois relevé ses trois principaux taux directeurs de 25 points de base, portant le taux des dépôts à un niveau historique de 4%. Il faut dire que la BCE n'avait que peu de marges de manœuvre lors de sa réunion du 14 septembre, alors que la plupart des pays de la Zone euro ne connaissent pas d'accalmie sur le front de l'inflation, qu'elles soient « cœur », c'est-à-dire hors éléments volatils comme l'énergie et l'alimentation ou les incluant. Techniquement parlant, le comportement des marchés obligataires de part et d'autre de l'Atlantique nous procure des indications intéressantes pour la fin de l'année : Ainsi, en Europe, les opérateurs sont toujours très nerveux au sujet de la soutenabilité de la dette de certains pays de la Zone euro. En effet, il a suffi que le gouvernement de Georgia Meloni présente un budget jugé trop peu ambitieux du point de vue de la réduction des déficits pour que les taux d'intérêt à 10 ans flambent, entraînant dans leur sillage l'ensemble des rendements des emprunts d'état du vieux continent. A la fin du mois de septembre, le rendement de bon du Trésor italien à 10 ans s'établissait à 4,77%, et affichait un écart par rapport à son équivalent allemand de près de 1,9%.

A contrario, aux Etats-Unis, le scénario découlant de la courbe des taux d'intérêt a violemment changé sur le mois, du fait de la publication de statistiques économiques très surprenantes. Ainsi, les offres d'emploi, bien qu'en baisse depuis quelques mois, restent à un niveau incompatible avec une récession imminente. Par ailleurs, le taux de croissance trimestriel reste finalement assez encourageant compte tenu de l'action de la Réserve fédérale américaine. En conséquence, la différence entre le rendement du taux à 3 mois et celui à 10 ans s'est considérablement réduit sur le mois, ce qui implique que les marchés parient de moins en moins sur une récession mais penchent pour un atterrissage en douceur de l'économie américaine. En tout cas, le psychodrame récurrent sur un éventuel shutdown de l'administration américaine résolu in extremis au détriment de l'aide à l'Ukraine n'a eu aucun effet visible.

Sur le plan international, l'effervescence géopolitique continue avec les suites du coup d'état au Niger, qui a conduit le gouvernement français à rappeler son ambassadeur en France, mais également avec l'anéantissement en moins de 24 heures de la République du Haut-Karabakh qui cessera d'exister au 1er janvier 2024. Il est à noter que la crédibilité de la diplomatie de l'Union européenne est mise à rude épreuve par cette guerre éclair menée par l'Azerbaïdjan, puisque ce pays s'est substitué à la Russie

pour l'approvisionnement de l'Europe en hydrocarbures. Toutefois, ces évènements n'ont eu aucune incidence sur l'humeur des marchés financiers.

Dernier point, sur le front du climat, des records de température ont une nouvelle fois été battus en Europe, ce qui engendre des tensions sur les nappes phréatiques. Ce phénomène commence à être préoccupant alors que l'automne tarde à s'installer.

Dans ce contexte, on retiendra que les marchés actions ont à nouveau corrigé et terminent le mois en berne. Ainsi, l'Eurostoxx et le CAC affichent des baisses de l'ordre de 2,5%, et comprises entre 5% et 6% pour les marchés américains tandis que les marchés émergents affichent une moindre correction 3%.

Enfin, l'euro perd à nouveau 2,5% face au dollar américain du fait de l'intransigeance de la Réserve fédérale sur la lutte contre l'inflation.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 29 septembre 2023, le fonds a réalisé une performance de 11,97% sur 12 mois, contre 12,84% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

ABEILLE CAPITAL PLANETE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

ABEILLE CAPITAL PLANETE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP ABEILLE CAPITAL PLANETE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ABEILLE CAPITAL PLANETE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE



ABEILLE CAPITAL PLANETE

COMPTES ANNUELS
29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 383 052,85	7 578 589,22
OPC MAÎTRE	7 383 052,85	7 578 589,22
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	9 677,75	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 677,75	0,00
COMPTES FINANCIERS	22 905,24	10 181,75
Liquidités	22 905,24	10 181,75
TOTAL DE L'ACTIF	7 415 635,84	7 588 770,97

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 191 721,97	7 510 176,22
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	314 136,43	204 813,41
Résultat de l'exercice (a,b)	-108 946,23	-136 141,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	7 396 912,17	7 578 848,63
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	18 723,67	9 922,34
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	18 723,67	9 922,34
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	7 415 635,84	7 588 770,97

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	259,58	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	259,58	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	87,29
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	87,29
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	259,58	-87,29
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	115 199,44	138 411,86
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-114 939,86	-138 499,15
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	5 993,63	2 358,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-108 946,23	-136 141,00

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010921445 - Part ABEILLE CAPITAL PLANETE : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts ABEILLE CAPITAL PLANETE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	7 578 848,63	9 954 781,99
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	234 625,67	454 311,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 298 051,20	-569 069,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	331 838,95	207 818,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-600,00	-468,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	665 189,98	-2 330 026,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 904 473,48</i>	<i>1 239 283,50</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 239 283,50</i>	<i>-3 569 310,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-114 939,86	-138 499,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	7 396 912,17	7 578 848,63

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Autres créances	9 677,75
TOTAL DES CRÉANCES		9 677,75
DETTES		
	Frais de gestion fixe	18 723,67
TOTAL DES DETTES		18 723,67
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-9 045,92

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 561,0000	234 625,67
Parts rachetées durant l'exercice	-8 422,0000	-1 298 051,20
Solde net des souscriptions/rachats	-6 861,0000	-1 063 425,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	46 596,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	115 199,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 383 052,85
	FR0010921452	CAPITAL PLANETE	7 383 052,85
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 383 052,85

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-108 946,23	-136 141,00
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-108 946,23	-136 141,00

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-108 946,23	-136 141,00
Total	-108 946,23	-136 141,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	314 136,43	204 813,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	314 136,43	204 813,41

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	314 136,43	204 813,41
Total	314 136,43	204 813,41

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	8 050 532,78	8 408 756,12	9 954 781,99	7 578 848,63	7 396 912,17
Nombre de titres	57 484,0000	55 009,0000	54 327,0000	53 457,0000	46 596,0000
Valeur liquidative unitaire	140,04	152,86	183,23	141,77	158,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,98	2,67	5,74	3,83	6,74
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,99	-2,14	-2,61	-2,54	-2,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CAPITAL PLANETE	EUR	38 697,2737	7 383 052,85	99,81
TOTAL FRANCE			7 383 052,85	99,81
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 383 052,85	99,81
TOTAL Organismes de placement collectif			7 383 052,85	99,81
Créances			9 677,75	0,13
Dettes			-18 723,67	-0,25
Comptes financiers			22 905,24	0,31
Actif net			7 396 912,17	100,00

Parts ABEILLE CAPITAL PLANETE	EUR	46 596,0000	158,74
--------------------------------------	------------	--------------------	---------------

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Abeille Capital Planète

Identifiant d'entité juridique : FR0010921445

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Capital Planète (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant au minimum à 90% dans des OPC relevant des articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

L'approche de Capital Planète, étant donné que c'est un fonds de fonds, est tributaire de des approches ESG des sous-jacents et n'en fait pas la synthèse en transparence.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Non applicable

- **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable



Les **principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Compte tenu du fait que apital Planète est un fonds de fonds, il ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. En effet, les différents sous-jacents ont chacun leur approche et elles ne sont pas forcément conciliables simplement.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 10 premières lignes au 30 septembre 2023 sont :

Investissements les plus importants	Article	% d'actifs
Myria Actions durables Europe	SFDR 8	10.67%
Amundi index MSCI World SRI PAB	SFDR 8	10.62%
DNB Tchnology	SFDR 8	7.31%
Stryx World Growth-	SFDR 8	5.52%
Axiom Lux-Axim Er	SFDR 8	5.23%
Edgewood L Select US Growth	SFDR 8	5.06%
Myria Actions Durable France	SFDR 8	5.04%
Bnp Paribas Aqua-I 4.55%	SFDR 8	4.55%
Brown Advisory Us Growth	SFDR 8	4.54%
Mam Premium Europe	SFDR 8	4.35%

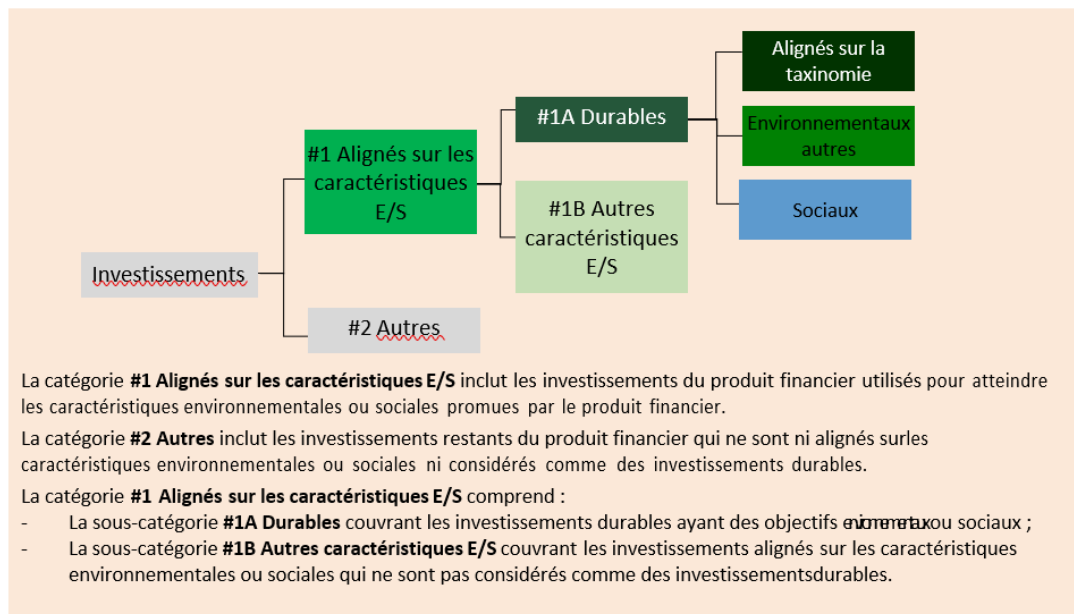
La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



- **Au 29 septembre 2023, le fonds a 92,62%** de son actif net constitué d'investissements contribuant au minimum à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), c'est-à-dire relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.
- Le fonds a donc 7,38% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres constitués très majoritairement d'OPC qui relèvent toujours de l'article 6 SFDR.
- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Compte tenu du fait que Capital Planète est un fonds de fonds, nous avons une vision partielle des secteurs économiques dans lesquels les investissements sont réalisés. Néanmoins, les actions du secteur technologiques sont privilégiées ainsi que celles qui relèvent du style croissance.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Ainsi, au 29 septembre 2023, la part de nos investissements alignés à la Taxonomie est nulle.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

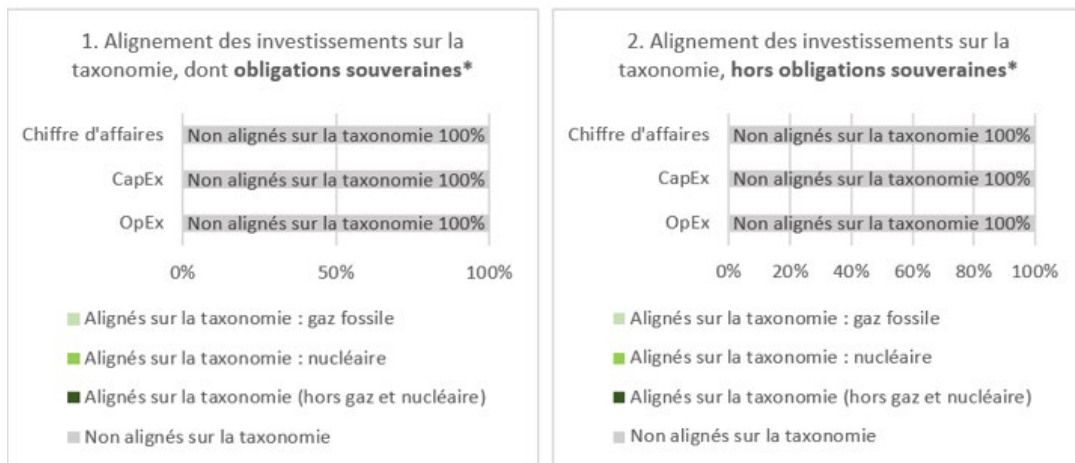
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds n'a pas réalisé d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui représentent moins de 10% du portefeuille (7,38%) , ont consisté en des fonds qui relèvent de l'article 6 du règlement SFDR. Ces fonds entrent dans la construction de Capital Planète pour viser de dépasser son objectif de performance.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale consistent principalement à investir dans des fonds relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Chaque fonds sous-jacent fait l'objet d'une due diligence visant à comprendre non seulement le processus de gestion financière mais également la méthodologie ESG des gérants et de la société de gestion du sous-jacent, ainsi que les systèmes de gestion des risques financiers et extra-financiers implémentés.

Aussi, pour au minimum 90% des sous-jacents qui composent le portefeuille, nous avons la description des méthodologies ESG de chacun, étant entendu qu'elles sont très difficilement conciliables.

Néanmoins, nous pouvons être confiants sur le fait que des politiques d'exclusions sectorielles et normatives sont implémentées dans les stratégies gérées en Europe avec une approche Best-in-Class ou Best-in-Universe pour les fonds les plus en pointe sur l'intégration des critères extra-financiers dans leur processus de gestion.

Pour ce qui est des fonds gérés en dehors du sol européen, nous constatons que le « Best Effort » est très souvent privilégié.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

CAPITAL PLANÈTE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 29 septembre 2023

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	11
Rapport d'activité.....	12
Rapport certifié du commissaire aux comptes	21

- **Comptes annuels**
 - Bilan Actif
 - Bilan Passif
 - Hors-Bilan
 - Compte de Résultat
- **Annexes aux comptes annuels**
 - Règles et méthodes comptables
 - Evolution de l'actif net
 - Compléments d'information
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 29 septembre 2023**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Olivier GALIENNE
6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

CODE ISIN : FR0010921452

CLASSIFICATION : Actions internationales

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP vise à rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance en s'exposant à des thématiques durables au moyen d'une gestion active et d'une exposition à hauteur de 110% maximum aux marchés actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents. Le fonds investira tant sur les actions de sociétés liées aux technologies de l'eau (H2O) et du dioxyde de carbone (CO2), qu'aux énergies renouvelables, au vieillissement et toute autre thématique constituant un changement séculaire.

Il sera investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net dans des fonds classés « Article 8 » et/ou « Article 9 » au sens de la réglementation SFDR.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI World, constitué des actions de grande capitalisation des pays développés, libellé en euro. Cet indice est calculé dividendes réinvestis et publié par la société MSCI Inc. Cet indice est administré par MSCI limited et est disponible sur le site : www.msci.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des OPC sous-jacents. Ceux-ci relèvent des articles 8 ou 9 du Règlement SFDR pour au moins 90% de l'actif net du fonds. Les stratégies sous-jacentes sont différentes et indépendantes les unes des autres.

Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques).

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 110% aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents.

Le processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (performances, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (rencontres avec les gérants, envoi de questionnaires). Ces critères sont destinés à établir des comparaisons entre les différents fonds étudiés afin de sélectionner les OPC les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion.

L'analyse qualitative doit permettre de corroborer l'analyse quantitative. Il s'agit notamment de vérifier la cohérence du processus de gestion au travers d'analyses des documents de présentation de la

gestion, de reporting de la gestion passée ou encore de rencontres avec les sociétés de gestion des fonds.

Dans le cadre de la gestion, une stratégie de couverture du risque de change pourra être mise en œuvre. L'exposition du FCP au risque de change pourra être égale à 100% maximum de l'actif net.

La gestion pourra également investir dans les OPC promus et gérés par la société de gestion. Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- Allocation d'actifs stratégique : les gérants identifient les tendances séculaires d'avenir, incluant les thématiques de l'eau, du CO2, du vieillissement de la population, de la technologie, de la convergence entre les pays émergents et développés, ... et conçoivent une allocation stratégique sur ces différentes thématiques. Parmi les activités liées à ces thématiques, on trouve : la distribution d'eau, les technologies de l'eau, la protection de l'environnement, le traitement des déchets, les énergies renouvelables, le luxe, la santé (laboratoires, sociétés de bio technologie, les équipements médicaux), l'exploitation de maisons de retraite, la sécurité, la digitalisation de l'économie. Les gérants déterminent ensuite l'univers « investissable » en retenant des OPC investis sur ces thèmes
- Allocation d'actifs tactique : les gérants adaptent l'exposition aux différentes thématiques en fonction du scénario de marché qui prévaut au moment de la revue du portefeuille, soit en effectuant des arbitrages entre les OPC en portefeuille, soit en utilisant des IFT simples.
- Construction du portefeuille : les poids associés aux OPC sont ajustés en fonction du scénario de marché et des cycles économiques pour les OPC.

En outre, la gestion se réserve la possibilité d'intervenir de manière dynamique au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés sur les marchés actions et devises, notamment dans le but de piloter l'exposition du portefeuille à ces marchés et/ou dans le but de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra avoir recours à des instruments du marché monétaire, à des OPC « monétaire » et/ou « monétaire court terme », à des emprunts d'espèces et détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers. L'attention des souscripteurs est attirée sur les risques spécifiques de certains instruments auxquels le FCP peut être exposé, dont le profil de risque peut être élevé.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

➤ **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut investir jusqu'à 100% en valeurs de petites capitalisations. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse.

➤ **Risque pays émergents et non OCDE**

Le portefeuille peut investir jusqu'à 50% en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux (si la sensibilité est positive) ou de baisse des taux (si la sensibilité est négative), la valeur des investissements en titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque, qui reste accessoire, est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de +1, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 1% de la valeur liquidative de l'OPCVM. La sensibilité du FCP est comprise entre 0 et +1.

➤ **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé de manière accessoire à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les

OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 110% de son actif aux marchés d'actions à travers des investissements en actions et titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription...).

Les valeurs détenues par le FCP relèveront de toutes capitalisations. L'exposition aux valeurs issues de petites capitalisations pourra être de 100% de l'actif net du portefeuille. L'exposition minimale aux marchés actions est de 60%.

Les valeurs détenues par le FCP seront libellées en toutes devises. L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents est limitée à 50% maximum de l'actif net du portefeuille.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra également être exposé aux marchés de taux. L'exposition du portefeuille sera réalisée indifféremment par investissement direct en instruments du marché monétaire et/ou par l'intermédiaire d'OPC monétaires. Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

Ces titres seront notamment des titres de créance négociables, tels que des certificats de dépôt, des titres d'états ou encore des billets de trésorerie. Ils pourront être libellés en toutes devises.

Actions et parts d'OPC

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européen
- Fonds de fonds
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 110% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers.

➤ **Les instruments dérivés**

Nature des marchés d'intervention

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- change
- crédit
- autres risques

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

Nature des instruments utilisés

- futures
- options
- swaps
- change à terme
- dérivés de crédit
- autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc...,
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques,
- arbitrage
- autre

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions, ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et /ou sur les devises, ainsi que d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fait pas de dépôts mais peut détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le FCP n'a pas recours à ce type d'opérations.

CHANGEMENTS INTERVENUS

31 juillet 2023

La société de gestion MYRIA ASSET MANAGEMENT a décidé de procéder à la classification du fonds en article 8 au titre du « Règlement SFDR » (Règlement 2019/2088 de l'Union Européenne concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

A l'occasion de son classement en article 8 SFDR, la documentation du fonds CAPITAL PLANETE et des fonds nourriciers, a également été revue afin d'intégrer des éléments de communication sur la prise en compte dans sa gestion de critères extra-financiers.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
 - 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
 - 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
 - 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
 - 214 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,90 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,25 % TTC maximum
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 23,92 euros à 35,88 euros TTC
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 29/09/2023 est de 1,88%.

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Seules les parts D donnent droit à distribution du résultat net affecté à cette nature de parts, les autres parts émises par l'OPC sont des parts de capitalisation du résultat net.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Rapport d'activité

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM. **OCTOBRE 2022 - SEPTEMBRE 2023**

OCTOBRE 2022

En octobre 2022, les marchés financiers actions ont connu un rebond massif, notamment sur les deux dernières semaines du mois, soutenus par l'accalmie sur le front obligataire. Sur le plan politique, c'est à nouveau le Royaume-Uni qui a fait la une, avec le record de brièveté au pouvoir établi par la Première ministre britannique Liz Truss, contrainte de démissionner le 21 octobre après le krach obligataire et de change provoqué par son « mini-budget », qui aurait pu mettre au tapis les fonds de pension du Royaume-Uni. Le débranchement, une semaine auparavant, du fusible Kwasi Kwarteng, éphémère ministre des Finances, n'aura donc pas suffi à Mme Truss pour sauver son poste. Elle a ainsi été remplacée par Rishi Sunak qui a été chargé par le roi Charles III de former le nouveau gouvernement. Ces événements n'ont pas été sans conséquences financières, les taux d'intérêt britanniques ayant spectaculairement baissé entre le 14 octobre et la fin du mois de l'ordre de 100 points de base, effaçant ainsi le psychodrame provoqué par Mme Truss. Cette accalmie s'est répandue à l'ensemble des pays développés : le rendement du 10 ans français par exemple, après avoir tutoyé le niveau de 3%, s'est finalement détendu de plus de 30 points de base à la fin du mois, comme pour son équivalent allemand. Ce mouvement n'a d'ailleurs pas été remis en cause par la hausse, certes attendue, de 75 points de base du taux de dépôt de la BCE le 27 octobre dernier.

Aux Etats-Unis enfin, la décrue des taux obligataires a été de 20 points de base, les marchés financiers anticipant une nouvelle hausse de 75 points de base du taux Fed le 2 novembre, ce qui le porterait autour de 4%. Du côté des actions, les marchés ont eu à digérer une avalanche de résultats, de part et d'autre de l'Atlantique. Sans surprise, le ralentissement économique est relativement marqué pour les grandes sociétés technologiques comme Google, Amazon ou Meta, qui ont souffert de budgets publicitaires en baisse ou d'explosion des coûts liés aux développements du Metaverse dans le cas de la maison-mère de Facebook. En revanche, les valeurs du secteur du Luxe ont généralement publié des résultats très supérieurs aux attentes, et ne montrent pas le moindre signe probant de ralentissement de leur activité. Enfin, sans surprise, les grandes sociétés énergétiques, comme TotalEnergies, ont annoncé des résultats trimestriels record, du fait d'un prix du baril relativement élevé, et surtout d'un dollar américain toujours aussi fort contre les principales devises.

En résumé, les marchés financiers ont affiché en octobre un rebond salubre, avec une surperformance des Bourses européennes sur leurs homologues américaines. Ainsi, l'Eurotoxx 50 et le CAC 40 s'adjugent près de 9% de hausse, pour des progressions respectives de 8 et de 4% pour les indices SP 500 et Nasdaq. Seule ombre au tableau, les marchés des actions des pays émergents qui perdent à nouveau plus de 3% en dollar, pénalisés par la volonté du Président chinois, Xi Jinping, réélu pour la troisième fois à la tête de pays, de réguler « les revenus excessifs » pour atteindre l'objectif de « prospérité commune ».

NOVEMBRE 2022

En novembre 2022, les marchés financiers actions ont continué sur leur lancée du mois précédent et ont amplifié leur reprise, considérant que les banquiers centraux étaient en train de gagner leur combat contre l'inflation. Sur le plan politique, les résultats des élections américaines de mi-mandat tant redoutées par les présidents en place ont démontré une grande résilience des démocrates face à des républicains qui n'ont pas pu mettre la main sur le Congrès. En effet, le peuple américain n'a que très partiellement entendu les appels tonitruants de l'ancien Président Donald J. Trump et n'a accordé qu'une courte victoire aux Républicains dans leur conquête de la Chambre des Représentants. En revanche, le Sénat reste aux mains des Démocrates qui gagnent même un siège supplémentaire par rapport à la situation précédente. Par ailleurs, le dernier G20 qui s'est tenu en Indonésie a permis de faire bouger des positions a priori figées quant au conflit russo-ukrainien. Ainsi, le Président chinois Xi

Jinping s'est légèrement rapproché de la vision occidentale et a déclaré s'opposer fermement à une instrumentalisation des produits alimentaires et de l'énergie, ce qui a été interprété comme une critique voilée de l'action du Président russe. Mais c'est sans conteste la faillite de la plateforme d'échange de cryptomonnaies FTX, considérée jusqu'alors comme l'une des plus sûres, qui a fait couler le plus d'encre. L'ampleur du scandale que constitue cette banqueroute est encore inconnue, mais il est d'ores et déjà certain que le fondateur et PDG de FTX a utilisé et perdu plus d'un milliard de dollars appartenant à ses clients pour financer sa propre société Alameda enregistrée aux Bahamas. L'effondrement de FTX est resté néanmoins circonscrit à la sphère des cryptoactifs mais a entraîné des répercussions importantes sur d'autres plateformes de premier plan. En revanche, du côté des marchés financiers plus traditionnels, l'optimisme est toujours de rigueur. Les chiffres d'inflation publiés ont montré des signes d'accalmie rapide tandis que les banquiers centraux américains ont commencé à infléchir leurs discours, mettant du baume au cœur des investisseurs. En conséquence, le rendement du 10 ans français s'est encore détendu de près de 30 points de base en novembre, tandis que son équivalent allemand en perdait plus de 20.

Aux Etats-Unis, la décrue des taux obligataires aura été de plus de 40 points de base tant les marchés semblent jouer la fin prochaine de la normalisation des taux d'intérêt. Du côté des actions, les marchés ont pu à loisir profiter du reflux des taux d'intérêt, de la forte baisse des matières premières, notamment du pétrole, et du retour en grâce de l'euro qui a repris plus de 5% face au dollar. Dans ces conditions, l'Eurotox 50 et le CAC40 s'adjugent respectivement près de 10% et 7,5% de hausse. Aux Etats-Unis, les indices SP 500 et Nasdaq progressent de plus de 4% en dollar, mais font du surplace en euro. Et une fois n'est pas coutume, la palme du retour en force revient aux marchés actions des pays émergents qui rebondissent de près de 15% en dollar sur le mois, bénéficiant largement de l'envolée de près de 30% des actions chinoises dans cette même devise.

DECEMBRE 2022

En décembre 2022, les marchés financiers actions sont violemment repartis à la baisse, pénalisés essentiellement par le maintien d'un discours et d'une politique monétaire extrêmement ferme de la part des principales banques centrales.

Sur le plan politique, la volte-face des autorités chinoises quant à la politique Zéro-Covid a eu des effets mitigés. En effet, la réouverture de la Chine s'est faite sous la pression de la rue, qui n'en pouvait plus des confinements interminables et qui commençait à demander ouvertement la démission du Président à vie. Mais, après que la plupart des gouvernements ont salué cette décision, les failles du système de santé chinois sont apparues au grand jour. Ainsi, alors que la Chine avait impressionné en 2020 avec la construction d'hôpitaux en un temps record (6 jours !) pour faire face à l'épidémie de Coronavirus, c'est désormais l'ensemble des infrastructures hospitalières qui se retrouve submergé par une vague de contamination qui pourrait conduire à près de deux millions de morts d'ici à la fin du mois d'avril. Par ailleurs, on voit fleurir de nouvelles restrictions à l'entrée des pays occidentaux pour les voyageurs chinois, l'efficacité de la vaccination étant pour le moins sujette à caution.

Les marchés financiers ont donc broyé du noir au cours du dernier mois de l'année. Il faut dire que si les chiffres d'inflation publiés de part et d'autre de l'Atlantique ont pu avoir un effet rassurant - on constate une décélération rapide de la hausse des prix à la consommation - les interventions des banquiers centraux ont quant à elles eu l'effet d'une douche froide. Certes, le dernier mouvement de hausse des taux aux Etats-Unis n'a été que de 50 points de base, le taux directeur s'établissant désormais à 4,50%, mais le signal d'un taux terminal de l'ordre de 5% ou plus et surtout d'aucun mouvement de baisse à prévoir sur 2023 ont eu raison de l'optimisme des intervenants. Plus encore, le lendemain, la BCE a aussi annoncé une hausse de son taux directeur de 50 points de base qui s'établit désormais à 2%. Aussi, lors de la conférence de presse de Christine Lagarde, cette dernière a été d'une clarté limpide et a ainsi signifié que le mouvement de hausse des taux était loin d'être fini et que les marchés devaient s'attendre à un taux terminal supérieur ou égal à 3% pour la Zone euro.

En conséquence, les marchés actions ont eu des comportements disparates. En Europe, le CAC et l'Eurostoxx 50 terminent le mois sur des baisses supérieures à 3,8%, mais affichent finalement des reculs limités sur l'année, de l'ordre de -7,4% et -9,5% respectivement. Aux Etats-Unis, les indices SP 500 et Nasdaq chutent plus lourdement avec des baisses mensuelles respectives supérieures à 6% et

9% sur le mois et comprises entre -18% et -33% sur l'année. Seuls les marchés émergents surnagent notamment grâce à la Chine pour le deuxième mois consécutif mais terminent l'année en baisse de -20% en dollar.

Sur le front obligataire, les emprunts d'Etats ont des comportements décevants, avec des taux à 10 ans en forte hausse et qui s'affichent à des niveaux inconnus depuis plus de 10 ans pour la France (3,11%), l'Allemagne (2,57%), l'Espagne (3,65%) et le Portugal (3,58%) tandis que l'Italie et la Grèce affichent des rendements supérieurs à 4,3% sur le même horizon de temps. Aux Etats-Unis, le 10 ans procure un rendement supérieur à 3,85%.

Enfin, l'Euro continue de remonter et vaut désormais près de 1,07 dollar. La monnaie unique n'aura finalement baissé « que de » 6% sur l'année.

JANVIER 2023

Une nouvelle année qui démarre sur les chapeaux de roues ! Pour célébrer 2023, et probablement la fin de 2022, les marchés financiers ont affiché des rebonds historiques, soutenus par les discours accommodants des banquiers centraux et les statistiques d'inflation en nette amélioration.

Sur le plan politique, bien plus que la réouverture de la Chine ou la guerre en Ukraine, c'est véritablement le projet de loi sur la réforme des retraites qui a phagocyté l'actualité en France. Pourtant, sur le front de la guerre russo-ukrainienne, la décision allemande quant à la livraison de chars Leopold A2 a eu un effet boule de neige dans les pays membres de l'OTAN. La Pologne, la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas, l'Espagne et la Norvège ont déclaré être prêts à envoyer eux aussi des chars de conception allemande sur le terrain des opérations. Les Etats-Unis, quant à eux, ont confirmé l'acheminement de chars Abrams, afin que les troupes de Volodymyr Zelensky puissent défendre l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Sur le plan économique et financier, les banquiers centraux ont adopté des tons disparates de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, les chiffres publiés mois après mois démontrent enfin le caractère transitoire de l'inflation. Ainsi, après avoir ralenti en décembre le rythme de hausse de son taux directeur à 50 points de base, la Réserve fédérale américaine s'apprête à ne le monter que de 25 bps le 1er février, signalant ainsi que la fin du cycle de normalisation des taux d'intérêt est proche. En Europe, c'est toujours un ton ferme qui est employé par la BCE, mais cela est probablement dû au fait que l'institution de Francfort est en retard par rapport à son homologue américaine. Néanmoins, force est de constater que l'inflation décélère franchement sur le vieux continent, et que les prix des éléments volatils comme l'énergie et l'alimentation affichent de nettes baisses. Le contrat à terme sur le gaz naturel est en effet revenu au niveau qui prévalait avant le 24 février 2022, date du début du conflit en Ukraine.

En conséquence, les marchés actions ont affiché des performances très élevées en janvier. En Europe, le CAC et l'Eurostoxx 50 bondissent de plus de 9.5%. Aux Etats-Unis, le SP 500 et le Nasdaq affichent des hausses mensuelles respectives supérieures à 6% et 10.5%. Par ailleurs, les valeurs technologiques et de croissance retrouvent les faveurs des investisseurs qui ont profité d'achats à bon compte suite à leur déroute l'année dernière.

Sur le front obligataire, les emprunts d'Etat ont également rebondi, les investisseurs profitant des taux d'intérêt record atteints en fin d'année dernière. C'est d'ailleurs aussi le cas du crédit catégorie investissement et à haut rendement, les indices représentatifs de ces classes d'actifs progressant chacun de plus de 2% en janvier.

Enfin, l'Euro continue de reprendre des couleurs et s'affiche désormais à près de 1,09 dollar.

FEVRIER 2023

En février, la hausse des actifs risqués a marqué une pause, alors que les perspectives économiques mondiales continuent de s'améliorer. En effet, les indicateurs avancés, tels que les PMI et le climat des affaires, ont indiqué un ralentissement moins important qu'attendu de l'activité en janvier, ce qui a conduit à une révision à la hausse des prévisions de croissance. En conséquence, la croissance économique de la zone euro est maintenant prévue à 0,4% pour 2023, contre 0% à la fin janvier, et à 0,75% pour les Etats-Unis, contre 0,5% auparavant. Du côté de l'inflation, les données ont néanmoins déçu les investisseurs avec une baisse moins rapide que prévu. Aux Etats-Unis, l'inflation a atteint 6,4% en janvier, dépassant les prévisions des économistes qui tablaient sur 5,9% et en légère baisse par

rapport au mois précédent (6,5%). Ce chiffre suggère que la désinflation rapide observée ces derniers mois commence à s'essouffler et que l'inflation des services s'avère plus difficile à contenir du fait d'un marché du travail particulièrement robuste. En zone euro, l'inflation s'est élevée à 8,6% en janvier, en ligne avec les attentes. Toutefois, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire hors énergie et alimentation, est ressortie à 5,3%, dépassant le consensus et en accélération par rapport au mois précédent. Ces données suggèrent que les principales banques centrales devraient poursuivre leur cycle de hausse de taux pour contrôler l'inflation. En conséquence, les investisseurs ont révisé à la hausse leurs anticipations de taux "terminaux", les niveaux culminants des taux directeurs des banques centrales se situant désormais à 5,5% pour la Fed et 4% pour la BCE (contre 5% et 3,5% à fin janvier). De plus, les investisseurs n'anticipent dorénavant plus de baisse des taux directeurs en 2023, ce qui suggère que les politiques monétaires restrictives devraient se maintenir au moins jusqu'à la fin de l'année. Du côté des performances, les chiffres plus élevés qu'attendus de l'inflation et l'éventualité d'un resserrement monétaire plus important ont pénalisé les marchés obligataires. Ainsi, la tendance positive du début d'année sur les rendements des emprunts d'État s'est inversée avec une augmentation des taux à 10 ans de 41 points de base à 3,92% aux États-Unis et de 35 points de base à 3,23% en zone euro. Les obligations Investment Grade ont également subi des pressions sur les prix (-1.5% en euros), les spreads de crédit augmentant légèrement en février. Cependant, les obligations High Yield ont bien résisté en affichant une performance nulle sur le mois. Sur les marchés actions, les actions européennes ont surperformé les actions américaines en février (+1,9% pour le Stoxx 600 contre -2,4% pour le S&P 500), grâce notamment à la bonne performance des secteurs automobiles et bancaires. Enfin, sur le marché des changes, le dollar s'est globalement apprécié et affiche une performance de +2,6% sur le mois face à l'euro à 1,058.

MARS 2023

Contre toute attente, le mois de mars 2023 a une nouvelle fois été le théâtre d'un rebond des marchés financiers actions. Pourtant, tout avait très mal commencé. Si l'annonce, le 9 mars, de la faillite de la Silvergate Bank, spécialisée dans les crypto-monnaies, était passée relativement inaperçue, il n'en a rien été de celle de la Silicon Valley Bank le lendemain. Et, comme si cela ne suffisait pas, le 12 mars, c'était au tour de Signature Bank, elle aussi positionnée sur le créneau des cryptoactifs, de s'effondrer. Ces trois faillites de banques régionales américaines, et donc non systémiques, ont mis en évidence les effets pervers de la déréglementation à l'œuvre pendant les années Trump. Sous prétexte que ces trois banques affichaient chacune un total de bilan inférieur à 250 milliards de dollars, elles bénéficiaient d'une réglementation allégée, ce qui les a sans doute incitées à prendre des risques de financement et de gestion actif passif inconsidérés. Pour éteindre la contagion qui menaçait de se répandre comme une trainée de poudre, les autorités américaines ont donc utilisé les grands moyens : garantie des dépôts illimitée et faillites contrôlées avec vente auprès de repreneurs très rapidement trouvés. Par ailleurs, en un week-end, la Banque centrale américaine a entamé un virage à 180 degrés de sa politique monétaire puisque son bilan, en forte réduction depuis près d'un an, a subitement explosé de près de 300 milliards de dollars pour fournir de la liquidité à court terme.

Si l'Europe de son côté pensait être épargnée, c'est en Suisse que les choses ont mal tourné. Après des années d'errance stratégique, le Crédit Suisse a dû se vendre en un week-end à son rival UBS, constituant ainsi un mastodonte bancaire plus systémique encore que les deux banques prises séparément. Mais cette absorption a aussi entraîné des conséquences réglementaires insoupçonnées : le fait d'invalider la subordination classiquement admise entre les différents types d'investisseurs. En effet, alors que les actionnaires auraient dû perdre l'intégralité de leur apport dans la mise en œuvre de la fusion avec UBS, ce sont les porteurs d'obligations subordonnées dites « Additional Tier 1 » (AT1) qui ont été ruinés, tandis que les premiers se sont vu offrir une maigre compensation de 3 milliards de francs suisses. Ce précédent aura sans nul doute des répercussions sur le marché des AT1 dans le futur.

Ces chocs financiers ont créé une très forte volatilité sur l'ensemble des marchés actions mais encore plus sur les marchés de taux d'intérêt, que ce soit sur la dette gouvernementale ou privée. Pourtant, lorsqu'on analyse les performances du mois de mars, force est de constater que la plupart des actifs affichent des performances en hausse. Ainsi, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 progressent respectivement de 0,8% et de 2%, malgré un secteur bancaire européen en chute libre à -13,5%. Aux États-Unis, où

la crise bancaire ressuscite l'espoir de voir la FED interrompre prochainement son action de remontée de son taux directeur après une nouvelle hausse de 0,25%, le Nasdaq, à forte pondération en valeurs technologiques, s'est lui carrément envolé de 6,7%.

Sur le front obligataire, la volatilité a incité les investisseurs à la prudence, et les obligations gouvernementales ont, elles aussi, fortement rebondi en mars de plus de 2% en moyenne, tandis que les obligations privées à haut rendement ont accusé le coup de la crise mais ne s'affichent qu'en léger recul. Ainsi, la véritable ombre au tableau concerne le marché des Contingent convertibles (AT1) qui dévisse de 16% aux USA et de plus de 6% en Europe sur le mois.

AVRIL 2023

Le mois d'avril 2023 a été très calme sur le front de l'actualité macroéconomique, les réunions des principales banques centrales se tenant au tout début du mois de mai. Les marchés financiers se sont donc concentrés sur les annonces des résultats des entreprises pour déterminer les gagnants et les perdants du premier trimestre.

En Europe tout d'abord, ce sont les résultats des entreprises du secteur de la consommation discrétionnaire qui ont enflammé les marchés actions. Au premier rang de celles-ci, le groupe LVMH avec un chiffre d'affaires largement supérieur aux attentes des analystes, propulsant son Président et Directeur Général Bernard Arnault au rang de première fortune mondiale. Cette performance a également permis de confirmer que la réouverture de la Chine constituait une locomotive alternative à l'économie américaine pour la croissance mondiale. De même, Hermès a impressionné les marchés dépassant pour la première fois de son histoire la barre symbolique des 2000 € l'action et des 200 milliards de capitalisation boursière.

Toujours en Europe, les résultats des banques ont également été salués, les institutions financières profitant à la fois de la volatilité des marchés, notamment obligataires, mais également de la hausse des taux d'intérêt qui commencent tout juste à restaurer leurs marges. Les marchés ont aussi été soulagés par l'absence de contagion de la crise des banques régionales américaines qui a, à la toute fin du mois, précipité la faillite de la First Republic Bank dont les activités de dépôts ont été reprises immédiatement par JP Morgan Chase, selon la procédure désormais rodée mise en place le mois dernier par la Réserve Fédérale américaine et le FDIC (Federal Deposit Insurance Corporation).

Aux Etats-Unis, les résultats annoncés ont donné lieu à un véritable retour en grâce des valeurs de croissance, si malmenées l'année dernière. Ainsi, Microsoft a vu la valeur de son action s'envoler au-dessus du seuil des 300 \$, un niveau qu'elle n'avait plus atteint depuis plus d'un an. De même, Meta, la maison mère de Facebook, a démontré que sa restructuration à la paille de fer portait rapidement ses fruits : l'action a donc logiquement bondi depuis le début de l'année de plus de 100% affichant une capitalisation boursière de nouveau supérieure à 600 milliards de dollars.

Seule ombre au tableau pour le moment, le secteur des semi-conducteurs, entraîné par les résultats décevants des poids lourds mondiaux que constituent Samsung, Taiwan Semiconductor ou encore STMicroelectronics.

En résumé, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 progressent respectivement de 2,3% et de 1%, malgré le fort repli des semiconducteurs (-14% sur le mois pour l'indice européen). Aux Etats-Unis, le Nasdaq fait du surplace sur le mois tandis que le SP 500 monte de 1,5% notamment grâce aux grandes banques de l'indice.

Sur le front obligataire, les obligations gouvernementales affichent des taux de rendement marginalement en hausse alors que le crédit de catégorie investissement ou à haut rendement progresse légèrement.

Enfin, sur le mois, l'euro progresse de plus de 1,5% par rapport au dollar et de plus de 4% par rapport au yen japonais.

MAI 2023

Le mois de mai 2023 a été très animé par des considérations politiques et macroéconomiques. Au registre des considérations politiques, le psychodrame triennal américain au sujet du relèvement du plafond de la dette est donc revenu sur le devant de la scène, avec son lot habituel de prévisions cataclysmiques sur ce qui pourrait arriver si jamais Républicains et Démocrates ne trouvaient pas d'accord pour le relever. Cette improbable apocalypse financière n'aura certainement pas lieu, d'autant

qu'au 31 mai, un accord devait être voté à la Chambre des Représentants, ouvrant la voie à un vote du Sénat. Néanmoins, les tergiversations des politiques américains ont provoqué certains remous sur les marchés, comme chaque fois que la dette souveraine américaine tutoie la limite fixée précédemment.

Du point de vue macroéconomique, ce sont bien évidemment les réunions de la BCE et de la FED qui ont retenu l'attention des investisseurs. Aussi, sans surprise, Christine Lagarde a annoncé une hausse de 25 bps de son taux directeur pour le porter à 3.25%, avec le souci de lutter plus fortement contre l'inflation. De son côté, la Réserve fédérale américaine a fait de même, puisque Jerome Powell a signalé quelques jours plus tard que le taux des Fed Funds serait désormais compris entre 5% et 5.25%. Néanmoins, il a également signalé que le cycle de remontée des taux était proche de la fin et qu'une pause pouvait même être envisagée pour permettre de mieux évaluer l'impact de la politique monétaire sur l'économie réelle.

Aussi, au cours des rares semaines intégralement travaillées, les marchés ont été tirillés entre une vision constructive de l'économie mondiale et les craintes d'une récession dans les pays développés assorties d'une inflation supérieure structurellement aux cibles des banquiers centraux.

En conséquence, les marchés actions ont affiché des performances disparates. Le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 corrigent respectivement de 4,2% et de 2.2%. Il est à noter que le secteur du Luxe européen (-4.85%) a été largement vendu du fait de statistiques d'activité décevantes en Chine. En revanche, aux Etats-Unis, le Nasdaq prend sa revanche grâce aux valeurs technologiques et plus particulièrement aux GAFAM et progresse de près de 6% tandis que le SP 500 ne monte que de 0.4%.

Sur le front obligataire, les obligations gouvernementales affichent des taux de rendement marginalement en baisse en Europe alors que le crédit de catégorie investissement ou à haut rendement progresse à nouveau. En revanche, le taux à 10 ans américain se tend de 20 bps, et le taux à 2 ans du double.

Enfin, sur le mois, l'euro perd l'intégralité de ses gains sur l'année par rapport au dollar (-3%) mais ne fléchit que marginalement face au yen (-0.75%).

JUIN 2023

En juin, les marchés financiers ont connu des fluctuations importantes en réaction à diverses publications économiques. Tout d'abord, les chiffres d'inflation ont suggéré une décélération des prix dans la plupart des pays développés, ce qui a été perçu positivement. Ensuite, la décision de la Réserve fédérale américaine (FED) de suspendre la normalisation des taux d'intérêt a été bien accueillie par les investisseurs, indiquant une fin proche du cycle de hausse des taux aux États-Unis. La Banque Centrale Européenne (BCE), quant à elle, a augmenté ses taux directeurs de 0,25 %, signalant une poursuite de la hausse en juillet, mais à un rythme moins rapide par rapport aux mois précédents. En fin de mois, les indices avancés d'activité ont suscité des inquiétudes sur la vigueur de l'économie, particulièrement en Europe. En effet, alors que depuis des mois les économies développées de part et d'autre de l'Atlantique semblent être parvenues à un équilibre constitué de croissance économique médiocre mais positive tirée par le secteur tertiaire, d'un marché de l'emploi très robuste grâce ou à cause d'une productivité en baisse, et d'une inflation forte mais en baisse qui redonne des marges de manœuvre aux entreprises, ces indicateurs (PMI) ont révélé une chute surprise dans le secteur des services, ravivant les craintes de récession dans les économies développées.

Malgré ces inquiétudes, les marchés actions ont terminé le semestre à leurs plus hauts niveaux de l'année. Le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ont progressé de plus de 4 %, avec une hausse notable dans les secteurs bancaire (+9 %) et automobile (+8 %). Néanmoins, on retiendra le retour en force des short sellers de Gotham City Research qui ont attaqué la société française SES Imagotag, spécialiste des systèmes d'étiquetage électronique destinés à la grande distribution sur ses comptes et son modèle d'affaires. Sur le mois, le titre dévisse de 40 %, mais organise sa contre-attaque.

Aux États-Unis, le S&P 500 et le Nasdaq Composite ont enregistré une progression de 5 à 7 %, tandis que le Nikkei 225 au Japon a retrouvé son niveau d'il y a 34 ans avec une hausse de plus de 7 %. Sur le marché obligataire, les rendements des obligations gouvernementales ont augmenté d'environ 10 à 20 points de base en Europe et aux États-Unis, tandis que les obligations de catégorie investissement et à haut rendement sont restées globalement stables. Enfin, l'euro retrouve des couleurs sur le mois et progresse de 2% face au dollar et de 6% face au yen.

JUILLET 2023

En juillet, les marchés financiers ont encore été chahutés du fait d'une actualité économique et politique toujours foisonnante. En début de mois, la publication d'indicateurs avancés, ressortis à des niveaux signalant une récession imminente, ont provoqué un véritable trou d'air sur les marchés actions et paradoxalement sur les marchés obligataires d'état qui ont vu leur rendement bondir de 30 points de base sur la période. Mais, rapidement, l'optimisme est revenu grâce à la combinaison de plusieurs facteurs déterminants. Tout d'abord, les chiffres d'inflation publiés, qui sont ressortis conformes aux prévisions en affichant une nette décélération Outre-Atlantique (3% en juin vs 4% en juillet), ont convaincu les intervenants que la Banque fédérale américaine (Fed) était en passe de gagner son combat contre l'inflation. Ensuite, les résultats des poids lourds du secteur de la Technologie américaine, comme Meta (maison-mère de Facebook) et Google, dont les revenus publicitaires ont bondi lors du deuxième trimestre, ont éloigné le spectre de la récession redoutée. Même les nouvelles hausses de taux de la FED et de la BCE ont ainsi été bien accueillies par les marchés, qui ont considéré que les taux terminaux étaient au mieux atteints ou en passe de l'être. Enfin, en toute fin de mois, les chiffres de croissance économique publiés aux États-Unis et en Europe ont démontré la résilience des économies développées. Ainsi, en ce mois marqué par une actualité sociétale extrêmement tendue en France et par le fait qu'après juin, juillet 2023 a été le mois le plus chaud de l'histoire de l'Humanité, les marchés financiers ont une nouvelle fois affiché des niveaux records. Le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ont ainsi progressé de plus de 1 %, avec une nouvelle forte hausse du secteur bancaire (+6 %) et un retour en grâce de l'immobilier (+11%). On retiendra de l'actualité des entreprises i) la contre-attaque peu convaincante de la société française SES Imagotag (spécialiste des systèmes d'étiquetage électronique destinés à la grande distribution) aux accusations de Gotham City, le cours de bourse ne reprenant qu'un tiers de la baisse enregistrée et ii) la descente aux enfers de Téléperformance (ancien fleuron du Cac40), dont le cours est désormais en recul de près de 40% sur l'année, après l'ouverture d'une enquête par le ministère du Travail colombien sur les conditions de travail des 42 000 salariés du groupe dans le pays en novembre 2022 et l'annonce d'un avertissement sur ses ventes au second semestre 2023.

Aux États-Unis, le S&P 500 et le Nasdaq Composite ont enregistré une progression de 3 à 4 %, profitant comme on l'a vu des résultats des entreprises, mais surtout du retour en grâce de titres très délaissés depuis le début de l'année, notamment dans le secteur pétrolier. Sur le marché obligataire, les rendements des obligations gouvernementales ont une nouvelle fois augmenté d'une dizaine de points de base en Europe et aux États-Unis, tandis que les obligations de catégorie investissement et à haut rendement ont globalement progressé. Enfin, l'euro bénéficie toujours du décalage du rythme des banques centrales et remonte encore de près de 1% face au dollar américain.

AOÛT 2023

En août, les marchés financiers ont eu un comportement erratique, principalement influencés par les taux d'intérêt. Sur la première quinzaine du mois, les emprunts d'état occidentaux ont vu leur rendement monter continuellement, sous l'influence de données macro-économiques peu conformes avec une récession imminente et des craintes inflationnistes toujours présentes. Ainsi, de vraies résistances ont été dépassées, le rendement du bon du trésor américain à 10 ans franchissant la barre des 4.25%, tandis que l'Obligation assimilable du Trésor français se rapprochait des 3.30%. Dans ce contexte, les principaux indices ont largement corrigé sur la première partie du mois, perdant jusqu'à 7% par rapport à leur niveau de fin juillet. Puis, la deuxième partie du mois a été consacrée au rebond de l'ensemble des classes d'actifs, notamment obligataires, les opérateurs profitant des rendements affichés par les emprunts d'états dont le risque de défaut est insignifiant comme les États-Unis, l'Allemagne ou la France. On notera que le Symposium annuel de Jackson Hole, lieu de rencontre habituel des Banquiers centraux leur a permis de reprendre la main et de préparer les opérateurs à de possibles nouvelles hausses des taux directeurs, qui dépendront des données publiées. Enfin, la dégradation de la note des États-Unis par Fitch est passée inaperçue sur les marchés. Sur le plan international, les remous géopolitiques ont été nombreux, comme la disparition du patron du groupe Wagner Evgueni Prigojine, et pourtant sans grandes conséquences pour les marchés développés. En

Afrique, après le Niger, c'était au tour du Gabon de subir un coup d'état militaire visant à destituer le président nouvellement réélu grâce à des fraudes massives. Sans surprise, la société Eramet, qui exploite des mines de manganèse au Gabon a lourdement chuté en Bourse à l'annonce de cette destitution, mais sans entraîner d'autres titres. Au cours du mois ont continué de tomber les résultats des sociétés, qui ont parfois été fraîchement accueillis par le marché. Si Apple a fléchi sur des chiffres en dessous des attentes, à la différence de NVIDIA qui continue de flamber, certaines catastrophes ont eu lieu notamment en Europe. C'est le cas d'Adyen, spécialiste du paiement digital, qui a perdu 40% à la suite de résultats très en dessous des attentes. Mais également le cas du danois Orsted, star déchue des énergies renouvelables qui a dû passer une provision pour dépréciation d'actifs de 2.3 Milliards de dollars, due à des problèmes de chaînes d'approvisionnement et de taux d'intérêt en forte hausse qui remettent en question la rentabilité de projets d'éoliennes en mer aux USA. Enfin, sur le front du climat, une large partie de l'Europe et du Maghreb a continué d'étouffer sous des records de température. Dans ce contexte, on retiendra que les marchés actions ont globalement corrigé et terminent le mois sur des notes négatives de près de 4% pour l'Eurostoxx, de plus de 2% pour le CAC 40, et comprises entre 1,5% et 2% pour les marchés américains. Les marchés émergents affichent une plus large correction (-5.6%), entraînés par les actions chinoises (-8.6%) qui pâtissent d'une économie au ralenti et d'un certain nombre de (quasi-)faillites de promoteurs immobiliers. Enfin, l'euro perd près de 1.5% face au dollar américain.

SEPTEMBRE 2023

En septembre, les marchés financiers ont à nouveau tremblé sous la pression des emprunts d'état dont les rendements n'en finissent plus de battre des records. Ainsi, si la Réserve fédérale américaine a fait une pause dans la normalisation de ses taux d'intérêt, laissant son taux directeur inchangé à 5,50%, il n'en a pas été de même pour la Banque centrale européenne. En effet, cette dernière, par la voix de sa Présidente, a une nouvelle fois relevé ses trois principaux taux directeurs de 25 points de base, portant le taux des dépôts à un niveau historique de 4%. Il faut dire que la BCE n'avait que peu de marges de manœuvre lors de sa réunion du 14 septembre, alors que la plupart des pays de la Zone euro ne connaissent pas d'accalmie sur le front de l'inflation, qu'elles soient « cœur », c'est-à-dire hors éléments volatils comme l'énergie et l'alimentation ou les incluant. Techniquement parlant, le comportement des marchés obligataires de part et d'autre de l'Atlantique nous procure des indications intéressantes pour la fin de l'année : Ainsi, en Europe, les opérateurs sont toujours très nerveux au sujet de la soutenabilité de la dette de certains pays de la Zone euro. En effet, il a suffi que le gouvernement de Georgia Meloni présente un budget jugé trop peu ambitieux du point de vue de la réduction des déficits pour que les taux d'intérêt à 10 ans flambent, entraînant dans leur sillage l'ensemble des rendements des emprunts d'état du vieux continent. A la fin du mois de septembre, le rendement de bon du Trésor italien à 10 ans s'établissait à 4,77%, et affichait un écart par rapport à son équivalent allemand de près de 1,9%.

A contrario, aux Etats-Unis, le scénario découlant de la courbe des taux d'intérêt a violemment changé sur le mois, du fait de la publication de statistiques économiques très surprenantes. Ainsi, les offres d'emploi, bien qu'en baisse depuis quelques mois, restent à un niveau incompatible avec une récession imminente. Par ailleurs, le taux de croissance trimestriel reste finalement assez encourageant compte tenu de l'action de la Réserve fédérale américaine. En conséquence, la différence entre le rendement du taux à 3 mois et celui à 10 ans s'est considérablement réduit sur le mois, ce qui implique que les marchés parient de moins en moins sur une récession mais penchent pour un atterrissage en douceur de l'économie américaine. En tout cas, le psychodrame récurrent sur un éventuel shutdown de l'administration américaine résolu in extremis au détriment de l'aide à l'Ukraine n'a eu aucun effet visible.

Sur le plan international, l'effervescence géopolitique continue avec les suites du coup d'état au Niger, qui a conduit le gouvernement français à rappeler son ambassadeur en France, mais également avec l'anéantissement en moins de 24 heures de la République du Haut-Karabakh qui cessera d'exister au 1er janvier 2024. Il est à noter que la crédibilité de la diplomatie de l'Union européenne est mise à rude épreuve par cette guerre éclair menée par l'Azerbaïdjan, puisque ce pays s'est substitué à la Russie

pour l'approvisionnement de l'Europe en hydrocarbures. Toutefois, ces évènements n'ont eu aucune incidence sur l'humeur des marchés financiers.

Dernier point, sur le front du climat, des records de température ont une nouvelle fois été battus en Europe, ce qui engendre des tensions sur les nappes phréatiques. Ce phénomène commence à être préoccupant alors que l'automne tarde à s'installer.

Dans ce contexte, on retiendra que les marchés actions ont à nouveau corrigé et terminent le mois en berne. Ainsi, l'Eurostoxx et le CAC affichent des baisses de l'ordre de 2,5%, et comprises entre 5% et 6% pour les marchés américains tandis que les marchés émergents affichent une moindre correction 3%.

Enfin, l'euro perd à nouveau 2,5% face au dollar américain du fait de l'intransigeance de la Réserve fédérale sur la lutte contre l'inflation.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 29 septembre 2023, le fonds a réalisé une performance de 13,66% sur 12 mois, contre 12,84% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

CAPITAL PLANETE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

CAPITAL PLANETE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP CAPITAL PLANETE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CAPITAL PLANETE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE



CAPITAL PLANETE

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	99 991 701,06	89 523 850,18
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	99 991 701,06	89 213 550,18
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	99 991 701,06	89 213 550,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	310 300,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	310 300,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	85 610,20	10 226 430,27
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	85 610,20	10 226 430,27
COMPTES FINANCIERS	26 475,69	888 226,98
Liquidités	26 475,69	888 226,98
TOTAL DE L'ACTIF	100 103 786,95	100 638 507,43

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	98 926 863,25	83 879 681,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 559 712,47	9 247 341,97
Résultat de l'exercice (a,b)	-867 944,80	-1 010 144,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	99 618 630,92	92 116 878,87
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	160 080,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	160 080,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	160 080,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	150 749,77	2 767 590,48
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	150 749,77	2 767 590,48
COMPTES FINANCIERS	334 406,26	5 593 958,08
Concours bancaires courants	334 406,26	5 593 958,08
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	100 103 786,95	100 638 507,43

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 12/2022 CALL 3775	0,00	1 010 391,90
DJ EURO STOXX 50 12/2022 CALL 3425	0,00	3 945 339,80
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 2800	0,00	1 279 829,74
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	22 086,76	6 281,62
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	22 086,76	6 281,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	13 466,80	30 391,56
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	13 466,80	30 391,56
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	8 619,96	-24 109,94
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	909 502,26	948 567,46
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-900 882,30	-972 677,40
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	32 937,50	-37 467,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-867 944,80	-1 010 144,45

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010921452 - Part CAPITAL PLANETE : Taux de frais maximum de 0,90% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts CAPITAL PLANETE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	92 116 878,87	109 983 504,30
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 691 932,25	14 090 441,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 870 774,90	-7 373 309,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 261 274,22	11 568 795,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-921 539,52	-4 942 268,81
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 241 121,82	978 943,30
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 320 363,15	-1 159 339,60
Frais de transactions	-38 304,42	-9 852,60
Différences de change	-3 499 844,90	6 662 545,24
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	14 891 766,65	-36 742 537,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 397 468,21	-7 494 298,44
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	7 494 298,44	-29 248 239,05
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-32 633,70	32 633,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	32 633,70
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-32 633,70	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-900 882,30	-972 677,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	99 618 630,92	92 116 878,87

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 475,69	0,03
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 406,26	0,34
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	26 475,69	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	334 406,26	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	37 216 245,17	37,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	19 126,33	0,02	7 349,36	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	7 644,34
	Autres créances	77 965,86
TOTAL DES CRÉANCES		85 610,20
DETTES		
	Frais de gestion fixe	150 749,77
TOTAL DES DETTES		150 749,77
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-65 139,57

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	36 422,0000	6 691 932,25
Parts rachetées durant l'exercice	-63 055,0000	-11 870 774,90
Solde net des souscriptions/rachats	-26 633,0000	-5 178 842,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	522 122,6781	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	909 502,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			19 326 512,40
	FR0013300217	MYRIA+RIVER 31 Global Opportunities I	1 415 090,40
	FR0013028339	MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE	10 626 888,00
	FR0011351659	MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE	5 016 270,00
	FR001400FMX5	UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M	2 268 264,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			19 326 512,40

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-867 944,80	-1 010 144,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-867 944,80	-1 010 144,45

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-867 944,80	-1 010 144,45
Total	-867 944,80	-1 010 144,45

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 559 712,47	9 247 341,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 559 712,47	9 247 341,97

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 559 712,47	9 247 341,97
Total	1 559 712,47	9 247 341,97

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	55 761 773,75	75 865 311,09	109 983 504,30	92 116 878,87	99 618 630,92
Nombre de titres	351 787,6781	431 957,6781	514 550,6781	548 755,6781	522 122,6781
Valeur liquidative unitaire	158,50	175,63	213,74	167,86	190,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,98	2,48	11,89	16,85	2,98
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,66	-1,54	-1,90	-1,84	-1,66

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BNP Paribas Aqua I	EUR	68	4 531 624,04	4,55
CONSTANCE BE WORLD-I	EUR	60	3 879 879,00	3,90
DELUBAC PRICING POWER I	EUR	60	1 105 745,40	1,11
MAM PREMIUM EUROPE I	EUR	210	4 330 844,70	4,35
MYRIA+RIVER 31 Global Opportunities I	EUR	1 640	1 415 090,40	1,42
MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE	EUR	9 400	10 626 888,00	10,67
MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE	EUR	3 000	5 016 270,00	5,03
SILVER AUTONOMIE	EUR	15	2 727 434,85	2,74
THEAM QUANT DISPERSION US I	USD	8 500	981 897,24	0,98
UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M	EUR	2 400	2 268 264,00	2,27
TOTAL FRANCE			36 883 937,63	37,02
IRLANDE				
ARAVIS FUNDS IRELAND ICAV SPYGLASS US GROWTH FUND UCITS CLAS	USD	250 000	2 525 877,96	2,54
Brown Advisory US Sustainable Growth Fund USD Class B Acc Sh	USD	250 000	4 520 962,33	4,54
EI STURDZA-NIPPON GR-EUR INS	EUR	750	2 023 762,50	2,04
NEUBERGER BERMAN US LARGE CAP VALUE FD USD I ACC	USD	300 000	2 733 846,95	2,74
POLAR GBL TECHNOLOG USD I DIS	USD	15 000	1 087 016,12	1,09
POLEN CAPITAL FOCUS US GROWTH-USD IN	USD	60 000	2 049 818,03	2,05
SEILERN INTL STRYX WORLD GROWTH-UI-USD	USD	12 000	5 497 074,25	5,52
TOTAL IRLANDE			20 438 358,14	20,52
LUXEMBOURG				
2XIDEAS UCITS GLOBAL MID CAP LIBRARY FUND S USD ACC	USD	29 000	3 787 257,17	3,80
AMD INDEX MSCI WORLD SRI PAB UCTS ETFDRC	EUR	130 000	10 583 274,00	10,63
AMUNDI S&P GLOBAL LUXURY UCITS ETF EUR C	EUR	7 500	1 448 109,00	1,45
AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY I EUR	EUR	3 250	5 209 717,50	5,23
COM SELECT.WPS SELECT GROWTH I C	USD	520	5 037 049,64	5,06
DGC STOCK SELECTION B USD	USD	15 000	1 711 064,90	1,72
DNB FUND - TECHNOLOGY INSTIT A USD	USD	21 000	7 284 380,58	7,31
DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	EUR	7 000	2 034 060,00	2,04
M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Global Listed Infra	EUR	200 000	2 960 340,00	2,97
PICTET GLOBAL ENVIRONM OPP I EUR	EUR	7 750	2 614 152,50	2,62
TOTAL LUXEMBOURG			42 669 405,29	42,83
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			99 991 701,06	100,37
TOTAL Organismes de placement collectif			99 991 701,06	100,37
Créances			85 610,20	0,09
Dettes			-150 749,77	-0,15
Comptes financiers			-307 930,57	-0,31
Actif net			99 618 630,92	100,00

Parts CAPITAL PLANETE	EUR	522 122,6781	190,79
------------------------------	------------	---------------------	---------------

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Capital Planète

Identifiant d'entité juridique : 969500XQ9MIJ9SP5YB06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Capital Planète (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant au minimum à 90% dans des OPC relevant des articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

L'approche de Capital Planète, étant donné que c'est un fonds de fonds, est tributaire de des approches ESG des sous-jacents et n'en fait pas la synthèse en transparence.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Non applicable

● *Et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable



Les **principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Compte tenu du fait que apital Planète est un fonds de fonds, il ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. En effet, les différents sous-jacents ont chacun leur approche et elles ne sont pas forcément conciliables simplement.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 10 premières lignes au 30 septembre 2023 sont :

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

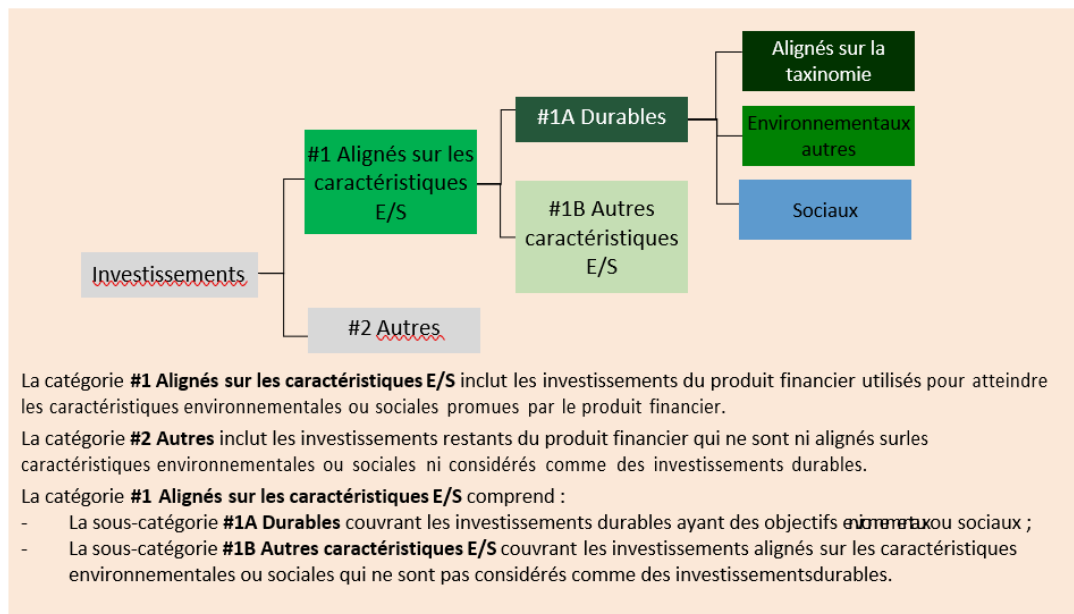
Investissements les plus importants	Article	% d'actifs
Myria Actions durables Europe	SFDR 8	10.67%
Amundi index MSCI World SRI PAB	SFDR 8	10.62%
DNB Tchnology	SFDR 8	7.31%
Stryx World Growth-	SFDR 8	5.52%
Axiom Lux-Axim Er	SFDR 8	5.23%
Edgewood L Select US Growth	SFDR 8	5.06%
Myria Actions Durable France	SFDR 8	5.04%
Bnp Paribas Aqua-I 4.55%	SFDR 8	4.55%
Brown Advisory Us Growth	SFDR 8	4.54%
Mam Premium Europe	SFDR 8	4.35%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



- **Au 29 septembre 2023, le fonds a 92,62%** de son actif net constitué d'investissements contribuant au minimum à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), c'est-à-dire relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.
- Le fonds a donc 7,38% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres constitués très majoritairement d'OPC qui relèvent toujours de l'article 6 SFDR.
- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Compte tenu du fait que Capital Planète est un fonds de fonds, nous avons une vision partielle des secteurs économiques dans lesquels les investissements sont réalisés. Néanmoins, les actions du secteur technologiques sont privilégiées ainsi que celles qui relèvent du style croissance.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Ainsi, au 29 septembre 2023, la part de nos investissements alignés à la Taxonomie est nulle.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

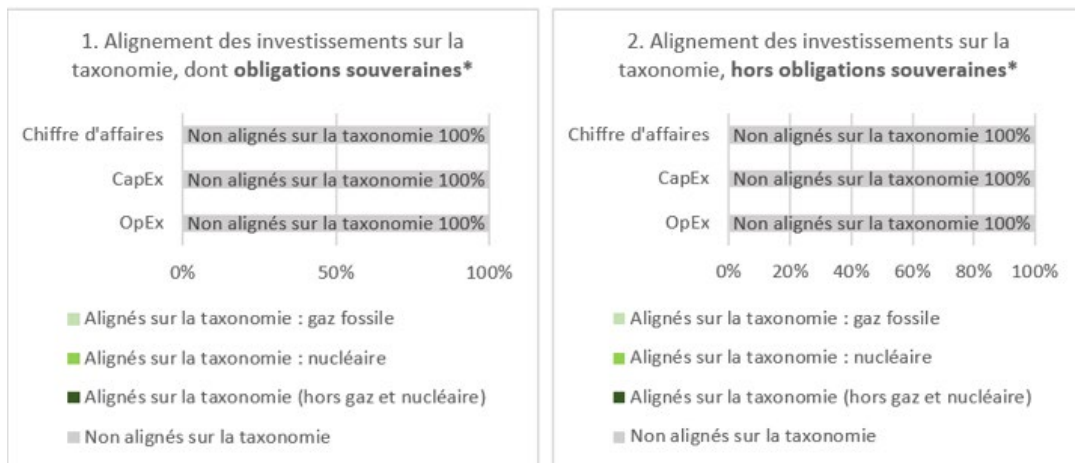
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds n'a pas réalisé d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui représentent moins de 10% du portefeuille (7,38%) , ont consisté en des fonds qui relèvent de l'article 6 du règlement SFDR. Ces fonds entrent dans la construction de Capital Planète pour viser de dépasser son objectif de performance.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale consistent principalement à investir dans des fonds relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Chaque fonds sous-jacent fait l'objet d'une due diligence visant à comprendre non seulement le processus de gestion financière mais également la méthodologie ESG des gérants et de la société de gestion du sous-jacent, ainsi que les systèmes de gestion des risques financiers et extra-financiers implémentés.

Aussi, pour au minimum 90% des sous-jacents qui composent le portefeuille, nous avons la description des méthodologies ESG de chacun, étant entendu qu'elles sont très difficilement conciliables.

Néanmoins, nous pouvons être confiants sur le fait que des politiques d'exclusions sectorielles et normatives sont implémentées dans les stratégies gérées en Europe avec une approche Best-in-Class ou Best-in-Universe pour les fonds les plus en pointe sur l'intégration des critères extra-financiers dans leur processus de gestion.

Pour ce qui est des fonds gérés en dehors du sol européen, nous constatons que le « Best Effort » est très souvent privilégié.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable